

# Assemblée des propriétaires

ASA « Vivre avec la mer »

13 Juillet 2019  
Centre culturel  
Montmartin-sur-mer

## Bienvenue à Tous.

Pierre-Marie Lamellière  
Président ASA

Ganivelles source d'inspiration par Joël LEFEBVRE

Petite balade à Hauteville par Alain Orvain

Vivre avec la mer une mesure en 5 temps



Photo Joël Lefebvre



Photo Joël Lefebvre



Photo Joël Lefebvre



Photo Joël Lefebvre



[Petite balade au son de la mer à Hauteville  
par Alain ORVAIN](#)

# Vivre avec la mer

*Mesures en 5 temps*

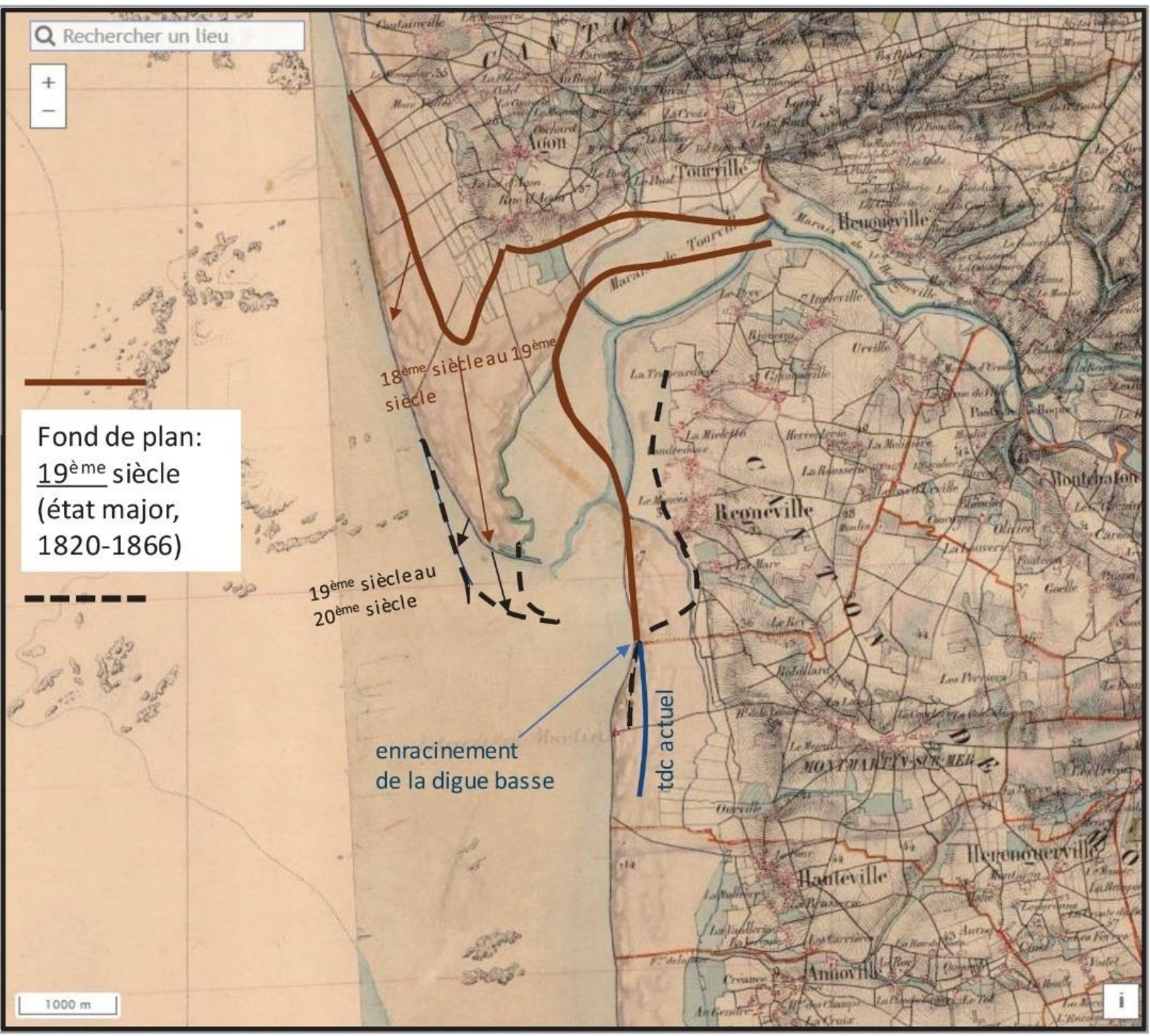
Avant-hier	En perspectives historiques : Havre de la Sienne
Hier	En conquête : Urbanisation du littoral
Aujourd'hui	En réflexion : Le changement climatique
Demain	En atténuation : Les actions programmées
Après- demain	En adaptation : La cote retrouvée



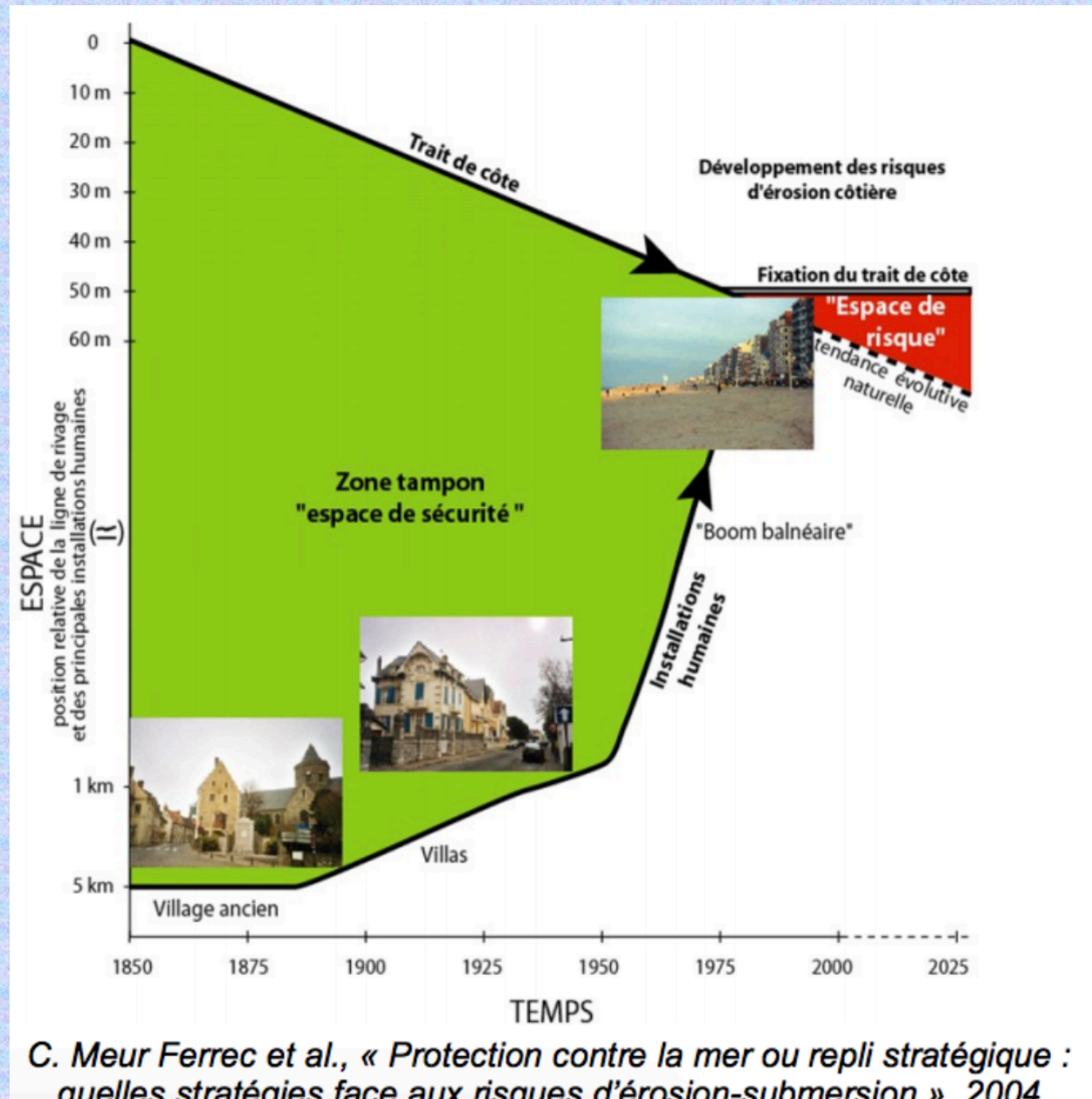
# EN PERSPECTIVES HISTORIQUES

18<sup>ème</sup> siècle  
(Cassini,  
1754-1759)

20<sup>ème</sup> siècle  
(IGN-1947)



# EN CONQUÊTE





2 Sep<sup>bre</sup> 1908

Hauteville-sur-Mer. — Les Dunes



Coll. V. G. G.





**1983**

**HAUTEVILLE**

**Forte tempête causant de nombreux dommages.**



**2005**

**MONTMARTIN**

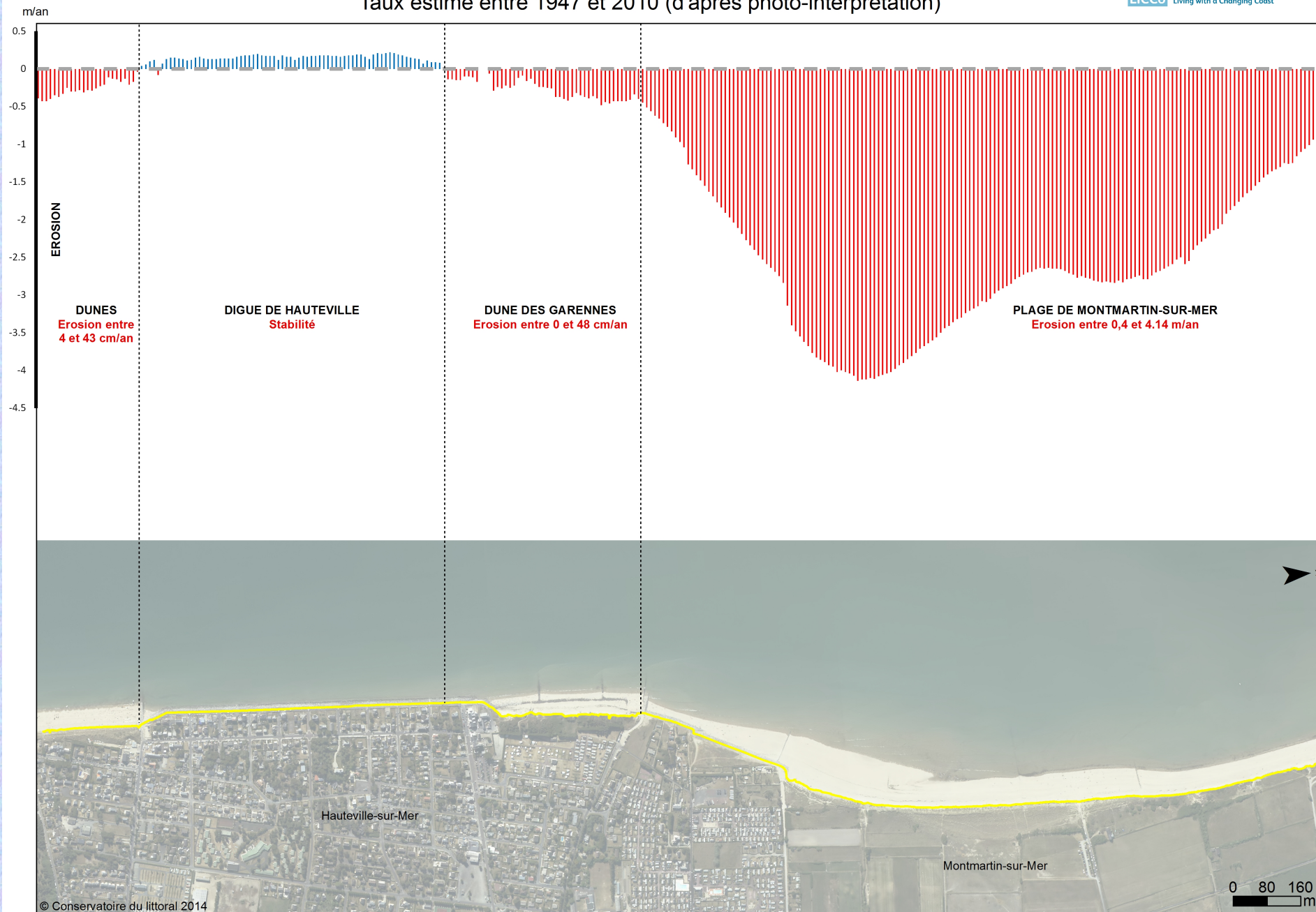
La flèche de Montmartin-sur Mer disparaît complètement après la tempête. La flèche aurait déjà disparu en 1910 et entre 1936 et 1938. La pointe de Montmartin-sur-Mer aurait reculé de 200 m depuis 1992.





# Site du havre de la Seine - Hauteville-sur-Mer : évolution du trait de côte

Taux estimé entre 1947 et 2010 (d'après photo-interprétation)

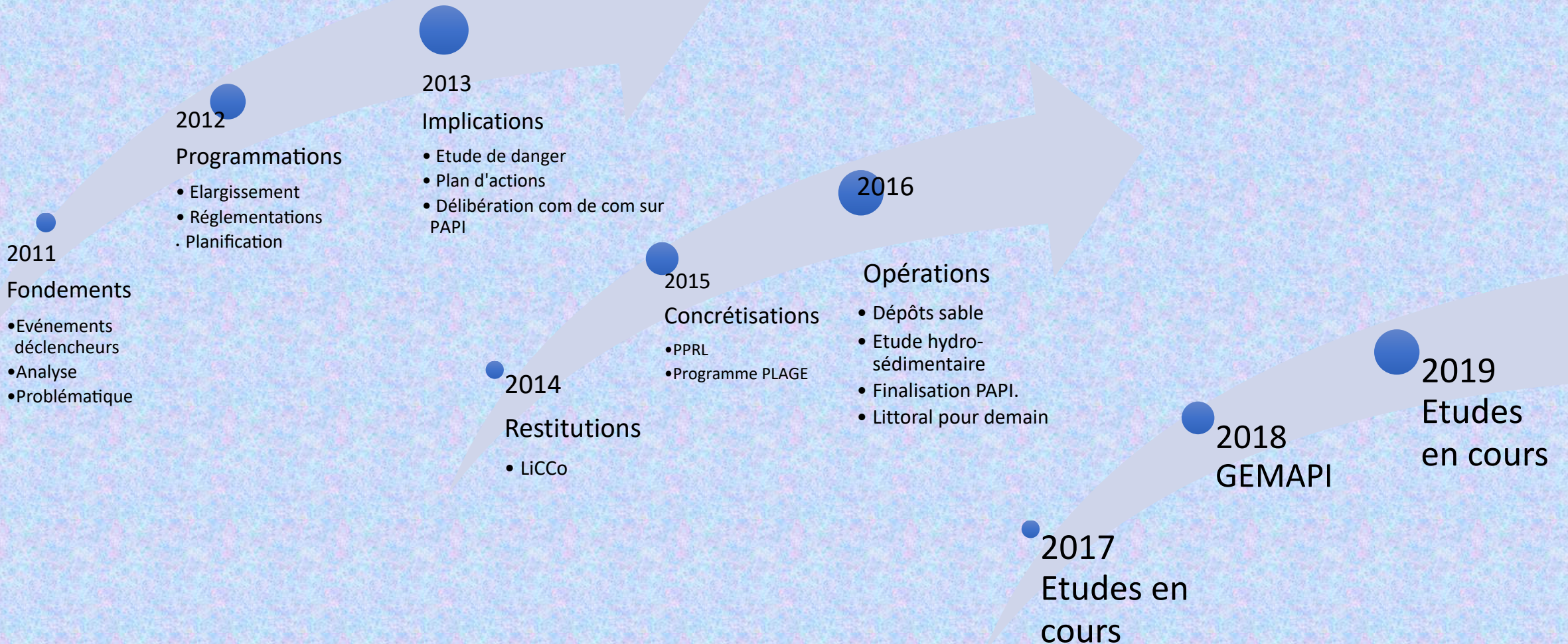


AUJOURD'HUI

*Mesures en 5 temps*

EN RÉFLEXION

# Depuis 2011 un processus d'appropriation en attente d'actions



DEMAIN

*Mesures en 5 temps*

# EN ATTENUATION

Les actions programmées



**ASA VIVRE  
AVEC LA MER  
depuis Juillet  
2015  
Travaux  
réalisés**

# Contrat de transition écologique avec CMB

8 juillet 2019

Pointe de Montmartin

En présence de **Emmanuelle Wargon**, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.

AXE 1 : Reconquérir la qualité des eaux

AXE 2 : Un littoral résilient

AXE3 : Des ressources locales valorisées vers une économie circulaire

Axe 4 : Economiser l'énergie...

AXE 5 : Vers un territoire éco-exemplaire



Orientations		Actions		Catégorie d'action	Action portée dans un autre dispositif	Pilote de l'action	Financements
<b>AXE 1 : RECONQUÉRIR LA QUALITE DES EAUX</b>							
1	Reconquérir la qualité des eaux	1.1	Programme d'évolution des pratiques d'élevages ovins sur les herbus des havres de la Vanlée et de la Sienne	Expérimentation	CTEC	Chambre d'Agriculture, DDTM, CMB	AESN, CD50
		1.2	Refonte et modernisation de la station de traitement des eaux usées de Coutances ▲	Travaux, infrastructure	CTEC	Ville de Coutances	AESN, CD50
		1.3	Définition de filières de valorisation des déchets et sous-produits conchylicoles ( <i>coquilles, petites moules, etc.</i> ) ▲	Animation territoriale		Comité régional de Conchyliculture, Chambre d'Agriculture	CR, CD50
		1.4	Diagnostic et sensibilisation sur la gestion des eaux auprès des acteurs agricoles et conchylicoles	Animation territoriale	CTEC	CMB, Chambre d'Agriculture, DDTM	AESN, CMB
<b>AXE 2 : UN LITTORAL RÉSILIENT</b>							
2	Développer la connaissance des enjeux littoraux pour favoriser l'action collective	2.1	Anticiper l'adaptation, le repli temporaire ou la relocalisation sur le littoral : planification "stratégique" de parcelles sans risques ou adaptables aux risques pouvant recevoir le bâti actuellement exposé aux risques	Planification, urbanisme	(PLUI)	CMB	CDC, CMB
		2.2	Constituer un comité scientifique chargé de donner un avis sur les actions innovantes, d'émettre des recommandations, de proposer des expérimentations, et de participer aux actions d'information publique et de concertation locale ▲	Animation scientifique		Etat	Etat
3	S'adapter à court et moyen terme aux changements climatiques sur le littoral	3.1	Maintien de l'activité conchylicole par la création d'un modèle de relocalisation littorale à partir d'une zone conchylicole	Expérimentation		CMB	CDC, CMB
		3.2	Prioriser l'entretien des milieux et les méthodes de protection "douces" devant les installations conchylicoles, pour maintenir à court et moyen terme l'existant	Travaux, infrastructure		CMB	CMB, ZC Cabanor et Agon-Coutainville, Communes, DDTM
		3.3	Accompagnement-repli stratégique des biens situés en zone à risque au nord de la digue de la porte-à-flots (Pointe de Montmartin-sur-mer)	Expérimentation		CMB	CDC, Conservatoire du littoral, EPFN
4	Aménager le littoral à long terme : relocaliser	4.1	Atelier de travail collaboratif « nouvelle vague »	Formation, évènementiel		CMB	DDTM, Commune de Gouville/mer, CMB
<b>AXE 3 : DES RESSOURCES LOCALES VALORISÉES, VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b>							
5	Développer les circuits courts	5.1	Construire des partenariats entre les producteurs locaux et les restaurateurs de Coutances mer et bocage, former les acheteurs ▲	Animation territoriale		Chambre de métiers et de l'artisanat et Chambre d'agriculture, Bio en Normandie	ADEME
		5.2	Etude de faisabilité d'une plateforme logistique de distribution locale et bio	Etude		CMB	CR, CMB
6	Favoriser l'introduction des produits locaux et/ ou bio dans la restauration collective	6.1	Former les élus et les agents : connaissance des producteurs locaux, approvisionnement, transformation des produits	Animation territoriale	TD 2030	CMB	CMB

APRES-DEMAIN

*Mesures en 5 temps*

# EN ADAPTATION

La ministre a rencontré les propriétaires concernés par des pré-projets de relocalisation. La ferme du Marais.





# Mission adaptation

Déjà président du Comité national de suivi pour la gestion intégrée du trait de côte, le député de Vendée **Stéphane Buchou** s'est vu confier par le Premier ministre une mission parlementaire sur l'adaptation des territoires face aux évolutions du littoral.

17 avril 2019

Améliorer la connaissance scientifique sur le recul du trait de côte

Développer l'information des élus et des citoyens, (dispositif rénové d'information des acquéreurs et des locataires)

Mieux articuler les responsabilités des différents échelons

Accompagner les collectivités locales qui s'engagent dans des projets de recomposition spatiale via une démarche de contractualisation avec l'État, et des financements faisant appel à la solidarité littorale

Vivre avec la mer

*Le temps nous est compté*

*Changeons de rythme*

# L'heure aux prises de décisions d'opérations

- Les processus de pilotage sont engagés.
- Plutôt on agira plus ce sera facile.



Attention aux diabolins

# Diablotins malicieux pour non prise de décision

*D'après François Delivré Cofondateur de l'Académie du Coaching et l'auteur du "Métier de coach"*

- Le diablotin Hibou
- Le diablotin Perfectionniste
- Le diablotin Cigale
- Le diablotin Sois fort
- Le diablotin On
- Le diablotin Sois sympa
- Le diablotin Sancho Pança



- **Le diable Hibou**

- « Ou, ou ! » dit le diable *Hibou*. Il ne cesse de passer d'une solution à l'autre sans parvenir à se décider. Celle-ci est-elle mieux que celle-là ? Ou bien le contraire ? Il oublie que pendant qu'il penche le pour et le contre de chaque option, le temps tourne.

- **Le diable Perfectionniste**
- Le diable *Ne t'arrête pas* n'arrête pas... de rechercher de nouvelles informations (il n'en n'a jamais assez) et de nouvelles solutions (elles ne sont jamais assez parfaites). « Et si j'attendais encore la prochaine évolution technologique ? »; « Et si je peaufinais encore ce produit avant de le lancer sur le marché ? » ; « En cherchant bien, je suis sûr que je peux trouver encore mieux ! ».

- **Le diable Cigale**

- Le diable *Cigale* est le roi des procrastinateurs. Dès qu'une tâche est un peu complexe, il trouve mille petites choses à faire plutôt que de l'accomplir. Or, prendre une décision est une chose délicate. « Bon, je ne sais pas, là. J'aurai les idées plus claires demain ! » Mais de demain en demain, il repousse sans cesse la décision.

- **Le diabolon Sois fort**

- Même lorsque la décision est complexe, le diabolon *Sois fort* prétend se débrouiller tout seul. « Je ne vais pas déranger les autres avec mes problèmes ». Alors il tourne en rond, son cerveau crée des arborescences infinies de possibilités et de scénarios probables. Or, une décision en suspens pèse sur notre mental et consomme beaucoup d'énergie.



- **Le diabolon On**

- Le diabolon *On* vit dans le monde de l'esprit. Une fois les idées brassées, les solutions émises, la créativité épuisée, il se désintéresse de la mise en œuvre concrète. La décision à peine évoquée, « On fait comme ça ? » et hop ! Le voilà en route pour sa prochaine réunion créative.

- **Le diabolotin Sois sympa**
- Le diabolotin *Sois sympa* s'autocensure par peur de prendre une décision qui pourrait froisser son entourage. « Si je fais ceci ou cela, ils risquent de mal le prendre ». En cas de divergence de point de vue, il se sur-adapte et accepte malgré lui une décision à laquelle il n'adhère pas.

- **Le diable Sancho Pança**
- Le diable Sancho Pança n'agit pas par peur des responsabilités. « Et si je me trompais, que va-t-il se passer ? Que va-t-il m'arriver ? ». En attendant, il laisse les autres ou la vie décider pour lui.

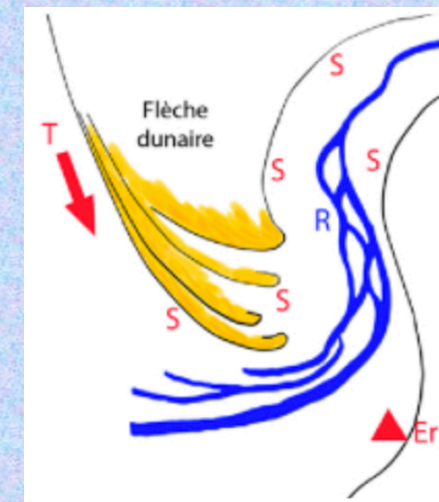
Assemblée des propriétaires  
ASA « Vivre avec la mer »  
13 Juillet 2019

- **Rapport d'activité 2018-2019**
- **Point financier**
- **Point PAPI et GEMAPI**
- **Devenir ASA**
- **Questions diverses**



# Assemblée des propriétaires ASA « Vivre avec la mer » 13 Juillet 2019

- **Rapport d'activité 2018-2019**
  - **Conseils syndicaux**
  - **Inspection des digues**
  - **Littoral pour demain**
  - **Etude hydro-sédimentaire**
  - **Rechargement en sable**



Analyse  
environnementale

PROGRAMME  
D'ACTIONS  
DE PREVENTION  
DES INONDATIONS

COTE DES HAVRES – MANCHE  
BASSIN VERSANT  
ENTRE HAVRE DE LA VANLEE  
ET HAVRE DE REGNEVILLE

Document de travail  
établi le :  
25/07/2017

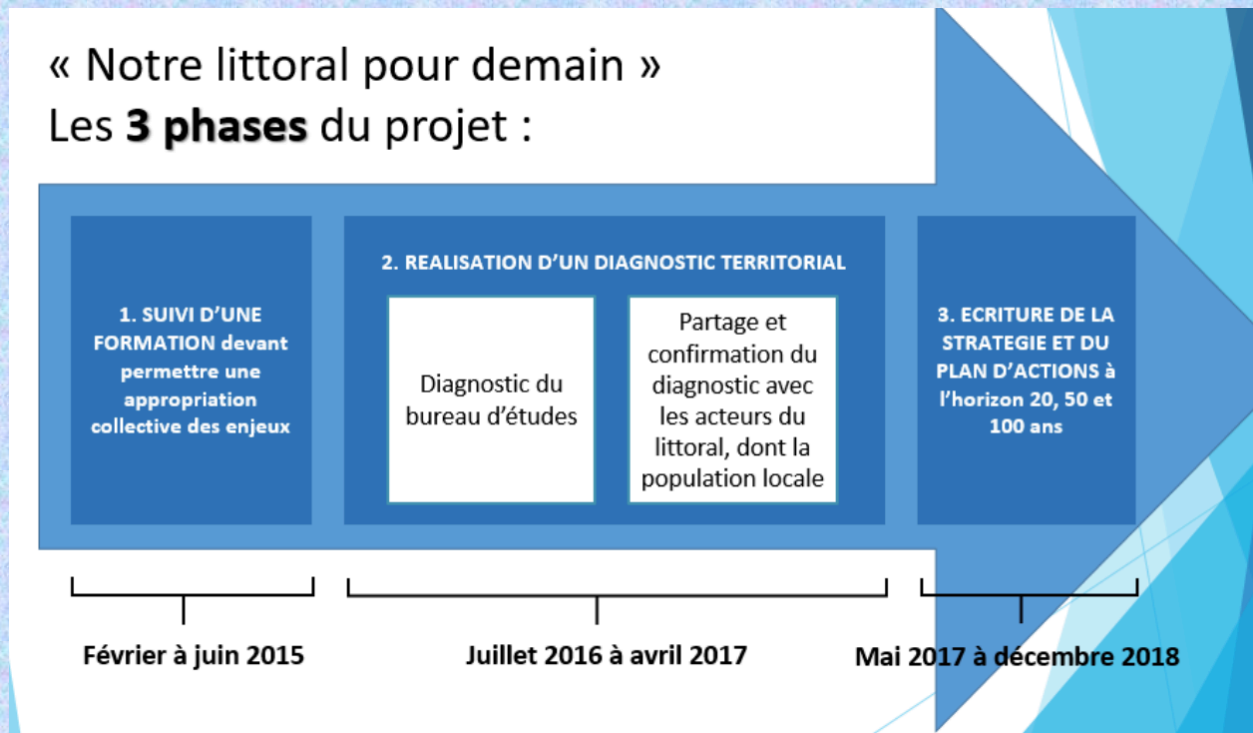
COUTANCES MER ET BOCAGE  
Communauté de communes  
10010 de ville - BP 723 - 50217 COUTANCES Cedex  
Courriel : [littoral@communaute-coutances.fr](mailto:littoral@communaute-coutances.fr)



Littoral pour demain: 2015-2019

# Notre Littoral pour demain ( Stratégie moyen et long terme 25-50 ans )

- Des Pieux à Granville 9 cellules hydrosédimentaires



The image shows the project logo 'Notre Littoral pour demain' and a collection of partner logos. The logo features a stylized sun and waves. The partners include: Région Normandie, Eau Seine Normandie, Union Européenne, leCotentin, Côte Ouest Centre Manche, Coutances Mer et Socage, Granville Terre&Mer, Climate Adaptation Consulting, Rouge Vif Territoires, Antea Group, NEXUS, and L G P Avocats.

Scénarios d'adaptation au changement climatique sur le littoral Ouest Cotentin  
6-8 mars 2019  
Compte-rendu des sessions de partage et co-construction sur le territoire réel

# STRATEGIES LOCALES DE GESTION DE LA BANDE COTIERE

## VULNERABILITE GLOBALE

### Limites administratives



Communes



Notre Littoral pour demain  
Périimètre d'étude

### Niveau de vulnérabilité des communes situées en zones d'aléas



Niveau très fort (7,5 à 10)



Niveau fort (5 à 7,5)



Niveau faible (2,5 à 5)



Niveau très faible (0 à 2,5)

### Critère fort de vulnérabilité



Aléa (surface de submersion, érosion,  
historique des événements)



Bâti



Agriculture et activités de la mer

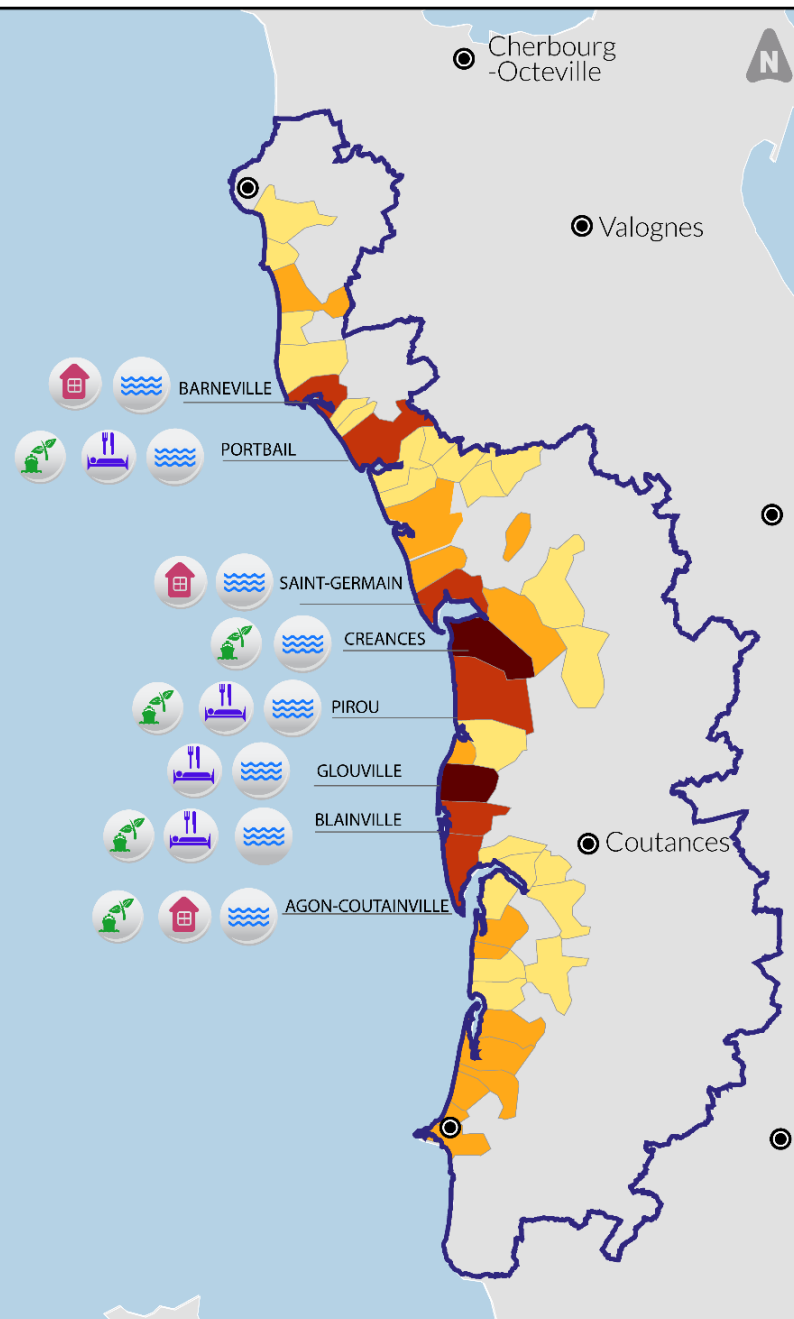


Tourisme et commerces

0 25 km



© Cartographie Rouge Vif Territoires, 2017

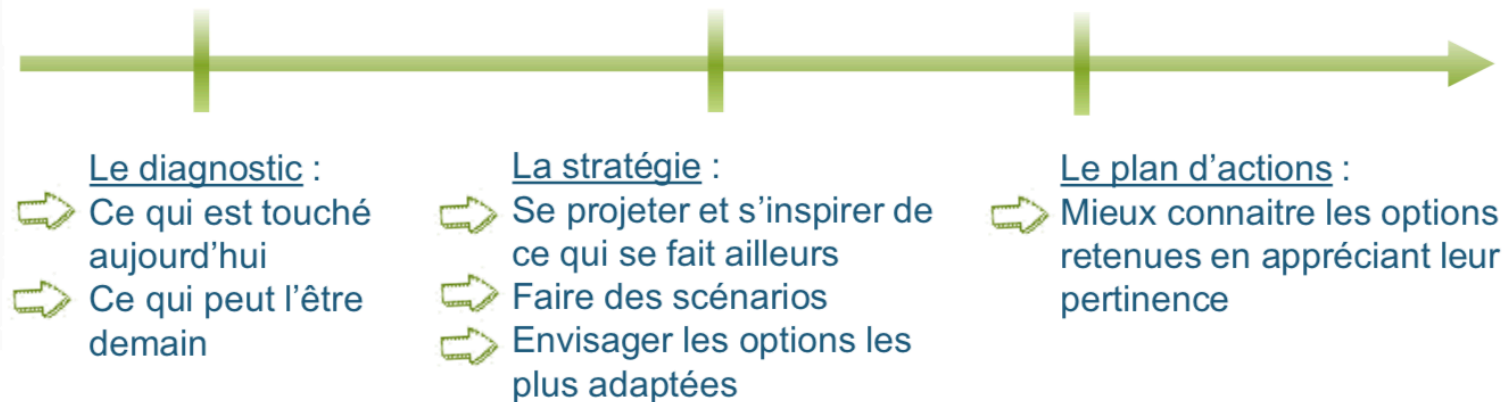




# Contexte des ateliers

## Une démarche collective... Notre littoral pour demain

- Un projet volontaire et solidaire porté par les élus de la Communauté d'agglomération du Cotentin et des Communautés de communes Côte Ouest Centre Manche, Coutances mer et bocage et Granville Terre et Mer (à l'échelle de la cellule hydro-sédimentaire, cf. carte et définition en annexes – diapo 47).
- Une vision à long terme, à 20, 50 et 100 ans destinée à comprendre et anticiper les risques littoraux, notamment les phénomènes de submersion et d'érosion côtière.
- Une analyse globale de l'ensemble des enjeux (biens, personnes, filières économiques, environnement) exposés maintenant et dans le futur .. si rien n'est fait.
- Une stratégie d'avenir, qui envisage toute les options, sans dogmatisme ni partis pris, pour voir ce qu'il est possible de faire à moyen et long terme.



# Objectifs

## Quels sont les ambitions de ces sessions de partage et co-construction ?

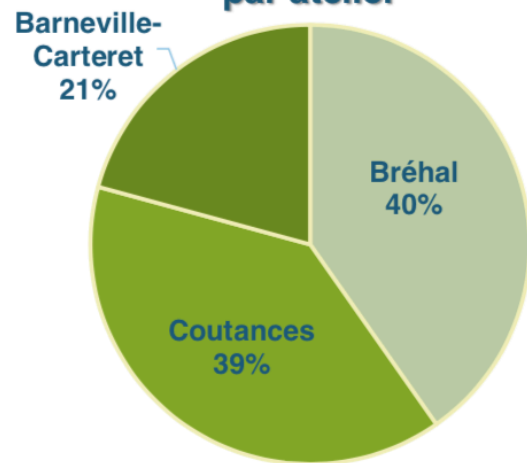
- ❑ **Exposer les principes stratégiques et « scénarios souhaitables »\*** d'adaptation au changement climatique, définis par les membres du projet suite aux ateliers d'octobre (avec en support le même territoire fictif – cf. compte-rendu d'octobre 2018)
- ❑ **Projeter les deux scénarios souhaitables sur la Côte des havres ;** les ajuster et les qualifier pour **tendre vers des « scénarios stratégiques »**.
- ❑ **Envisager les modes de gestion** et leurs impacts **à différents horizons temporels** (20-50-100 ans) **sur l'ensemble de la cellule hydro-sédimentaire** de l'Ouest Cotentin.

# Participants : les 3 ateliers

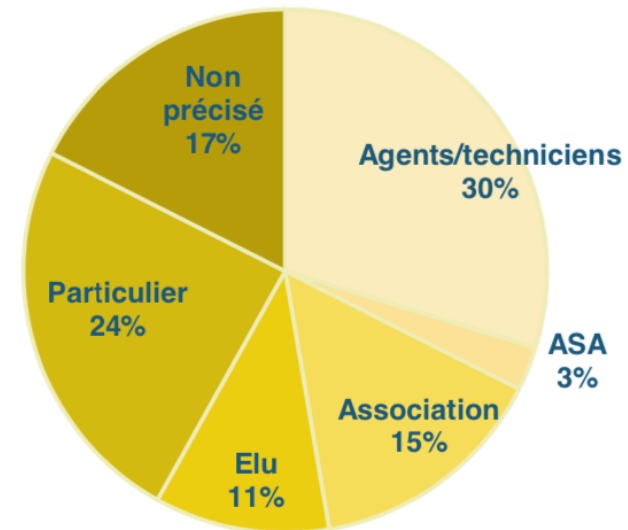
77 participants

Dont 34 participants des ateliers d'octobre

Répartition des participants par atelier



Profil des participants des 3 ateliers

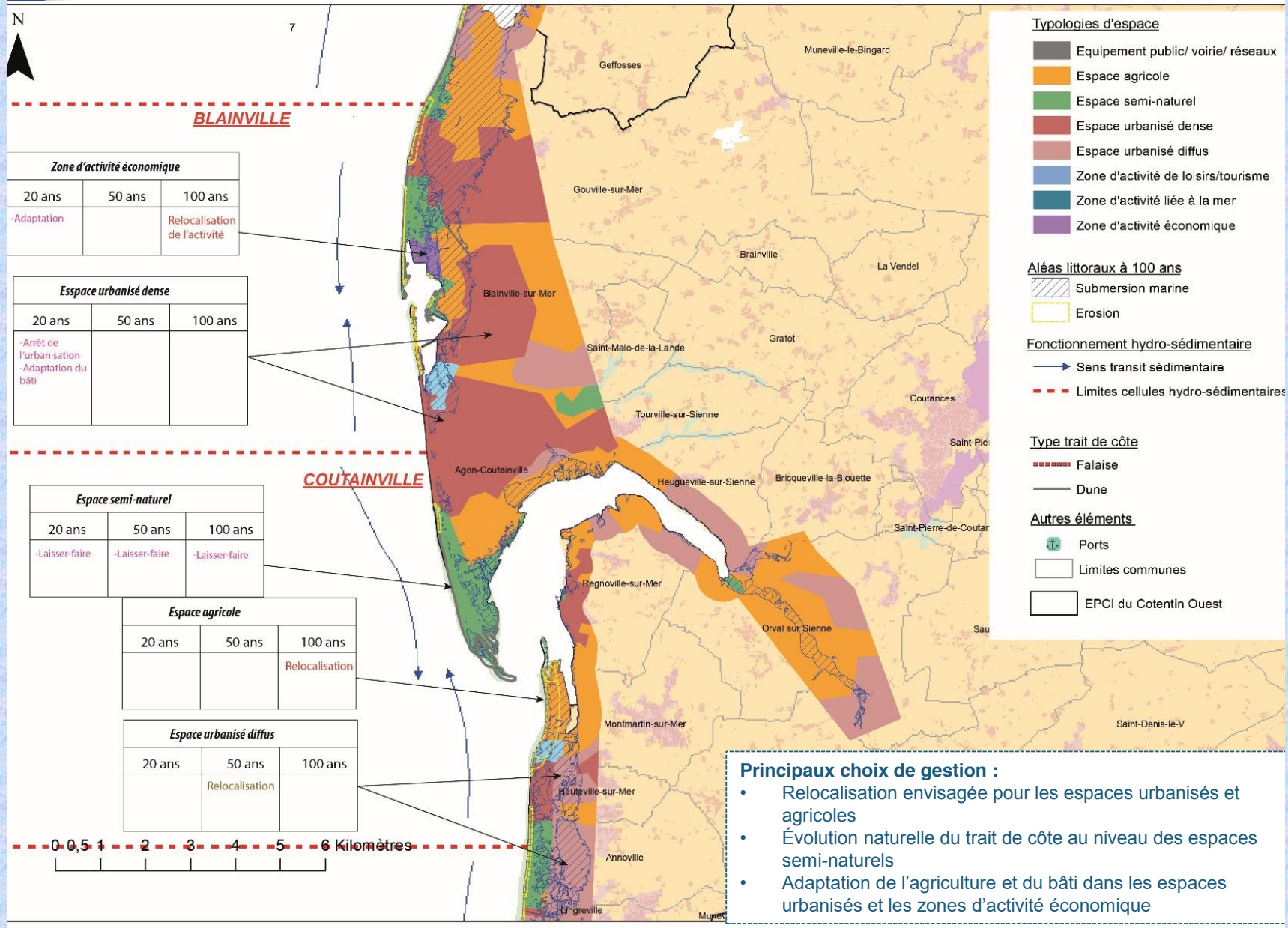


## COUTS ET BENEFICES A CONSIDERER :

\* Cf. territoire fictif en annexes

A – ADAPTATION CONSERVATRICE		B – ADAPTATION TRANSFORMATRICE	
<b>Coût de la protection</b>	<b>++</b>	<b>Coût de la protection</b>	<b>+</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coût cumulé d'entretien et de confortement des ouvrages de protection dure devant Saint-Paul Plage* (jusqu'à 50 ans).</li> <li>➤ Ailleurs, coût des opérations régulières de rechargement en sable. Le choix de privilégier les mesures douces permet néanmoins de contenir le coût de la gestion du littoral.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coût d'entretien à 20 ans des ouvrages de protection dure devant Saint-Paul Plage*.</li> <li>➤ Ailleurs, coût régulier de rechargement en sable / confortement des cordons dunaires à 20-50 ans.</li> <li>➤ A long terme (100 ans), le coût de la protection est largement diminué du fait des relocalisations plus nombreuses.</li> </ul>	
<b>Coût de l'adaptation du bâti (Saint-Paul Plage* et zones moyennement denses) et des activités</b>	<b>++</b>	<b>Coût de l'adaptation du bâti (Saint-Paul Plage* – l'habitat diffus étant délocalisé) et des activités</b>	<b>++</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Batardeaux, clapets anti-retours sur les canalisations ; dispositifs de pompes et drains.</li> <li>➤ Positionner l'habitation hors d'atteinte de l'eau (valable uniquement pour le bâti neuf), en construisant le premier plancher au-dessus de la hauteur d'eau prévisible (éventuellement sur pilotis), avec un étage-refuge vers une sortie aménagée.</li> <li>➤ Choix de matériaux résistant à l'eau et aux intrusions salines et surélévation des équipements électriques.</li> </ul>			
<b>Coût de la relocalisation ponctuelle</b>	<b>++</b>	<b>Coût de la relocalisation à grande échelle</b>	<b>+++</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en réserve de terrains, acquisition foncière et déconstruction : coût élevé (ex : 400K€ par logement estimé à Lacanau dans les conditions juridiques actuelles), mais étalé sur plusieurs décennies.</li> <li>➤ Coûts de la renaturation à considérer en plus.</li> </ul>			
<b>Coût des dommages / bénéfices</b>		<b>Coût des dommages / bénéfices</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La diminution progressive (et l'adaptation) des enjeux en zone à risque permet à terme de stabiliser les coûts à leur niveau actuel.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bénéfice à long terme : le risque est très réduit de par la libération des zones d'aléas.</li> </ul>	
<b>Effets indirects</b>		<b>Effets indirects</b>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bénéfices induits par la hausse d'attractivité paysagère (préservation du caractère sauvage de la côte), dynamisme rétro littoral, fonctionnalité des milieux naturels.</li> </ul>	

# Scénario B - Adaptation transformatrice // Sous-cellules de Blainville et de Coutainville



# *Orientations traduites par des modes de gestion territorialisés*

O.1. Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque

O.2. Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire

O.3. Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque

O.4. Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque

## *Orientations d'accompagnement*

O.5. Mettre en œuvre une gouvernance élargie à l'échelle de l'ensemble de la cellule hydro sédimentaire

O.6. Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappe et la salinisation dans les zones basses du littoral

O.7. Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement

O.8. Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires

O.9. Impulser un chantier juridique/réglementaire/urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la

# Prochaines étapes de finalisation

**Juillet:** Validation des options du scénario stratégiques

**Automne:** Rédaction plan d'actions

**Hiver:** Validation plan d'action

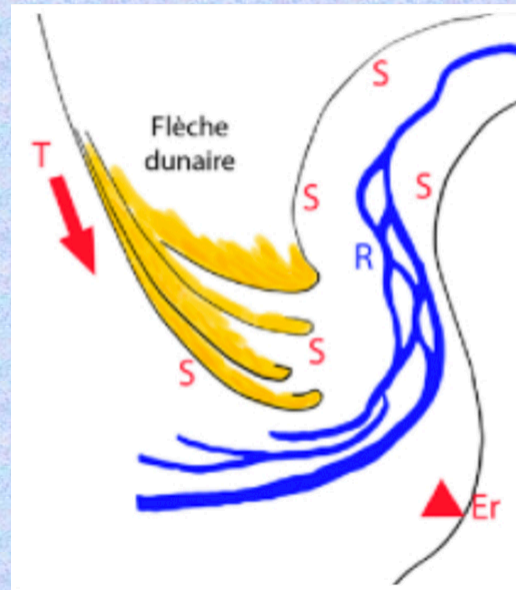
**Fin d'année:** Restitution des actions



# Etude hydro-sédimentaire 2016-2019

# Etude hydro-sédimentaire, hydraulique et environnementale

2016-2019



04  
2019

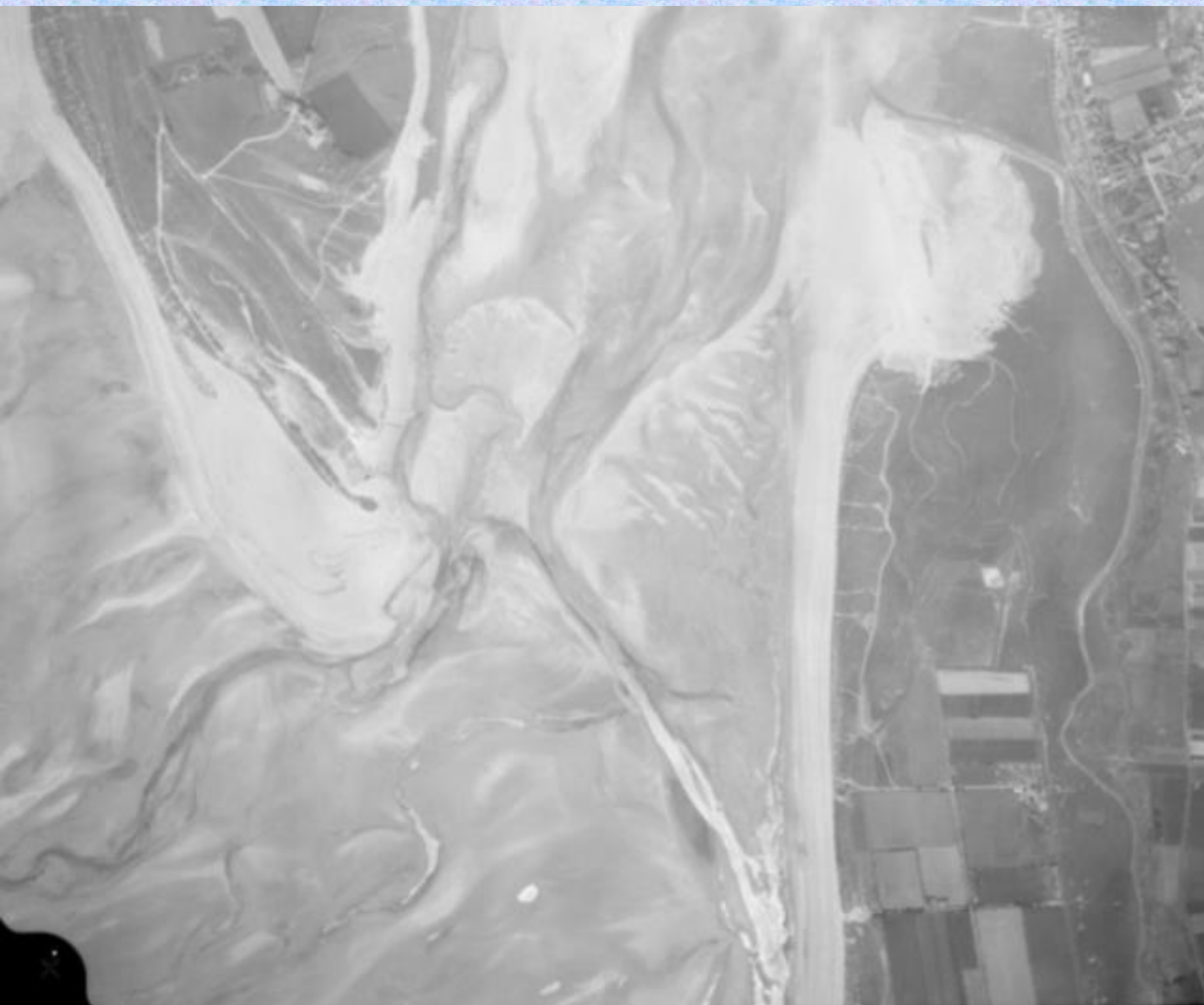
Etude hydro-sédimentaire, hydraulique et environnementale  
sur la sous-cellule de Coutainville  
**Rapport de synthèse**



Version initiale  
15/04/2019  
KERGONOU Virginie  
Visa : LE SAOUT Marc



Photographies aériennes de l'embouchure en 1981 et 1982 (source : IGN).



12 Août 1981



18 Juillet 1982

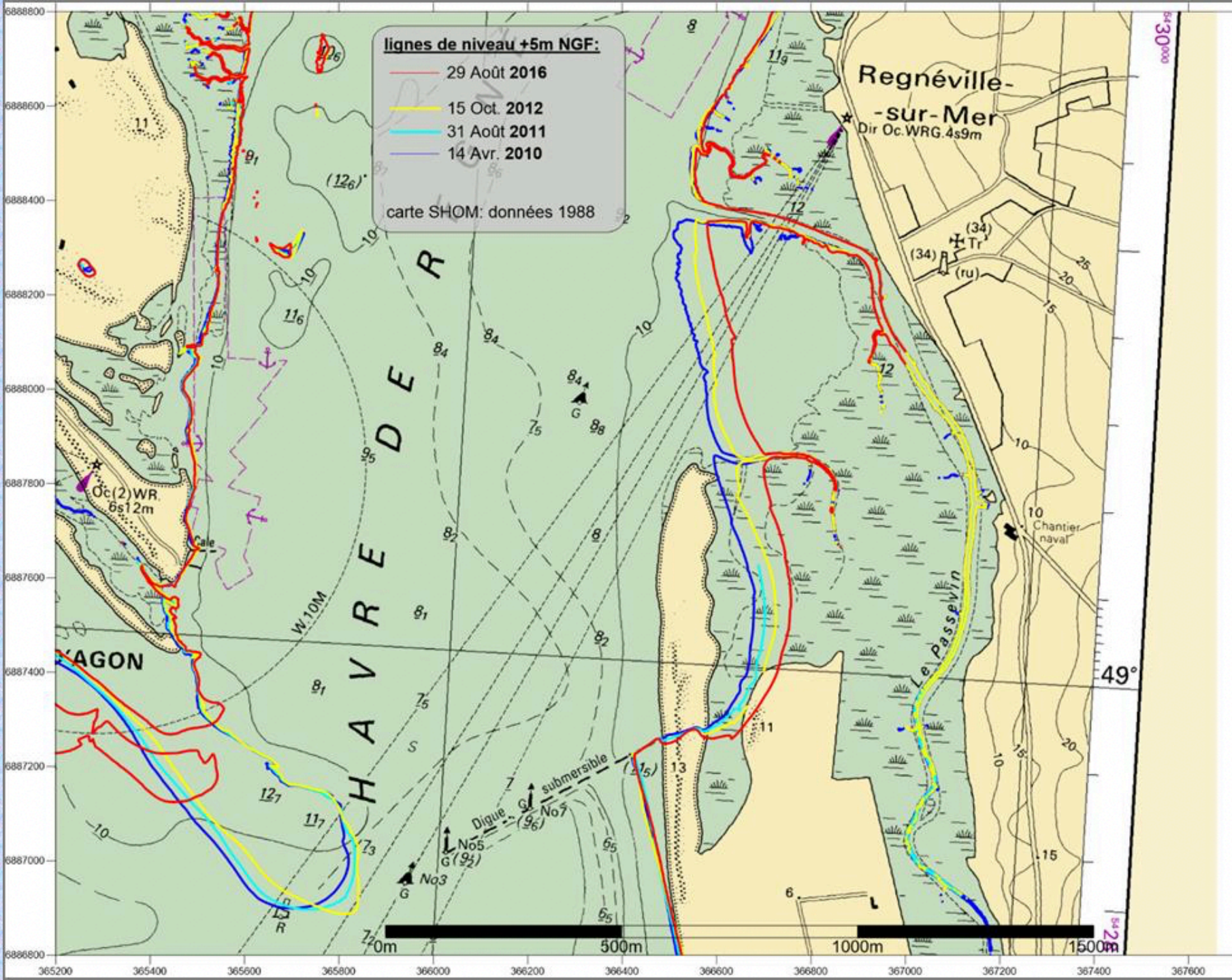
Photographies aériennes de l'embouchure en 1988 et 1982 (source : IGN).



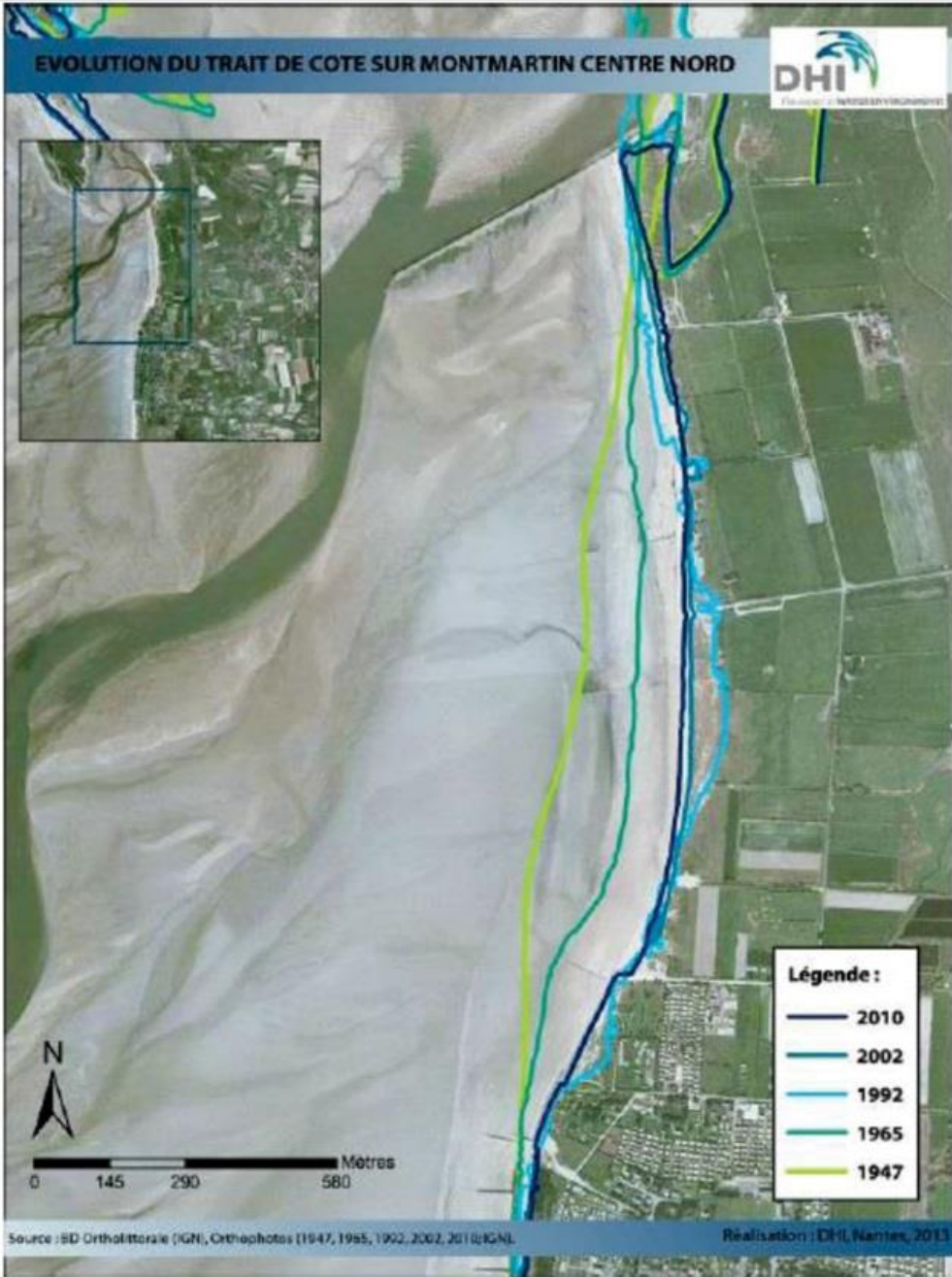
25 avril 1988



14 mai 1992



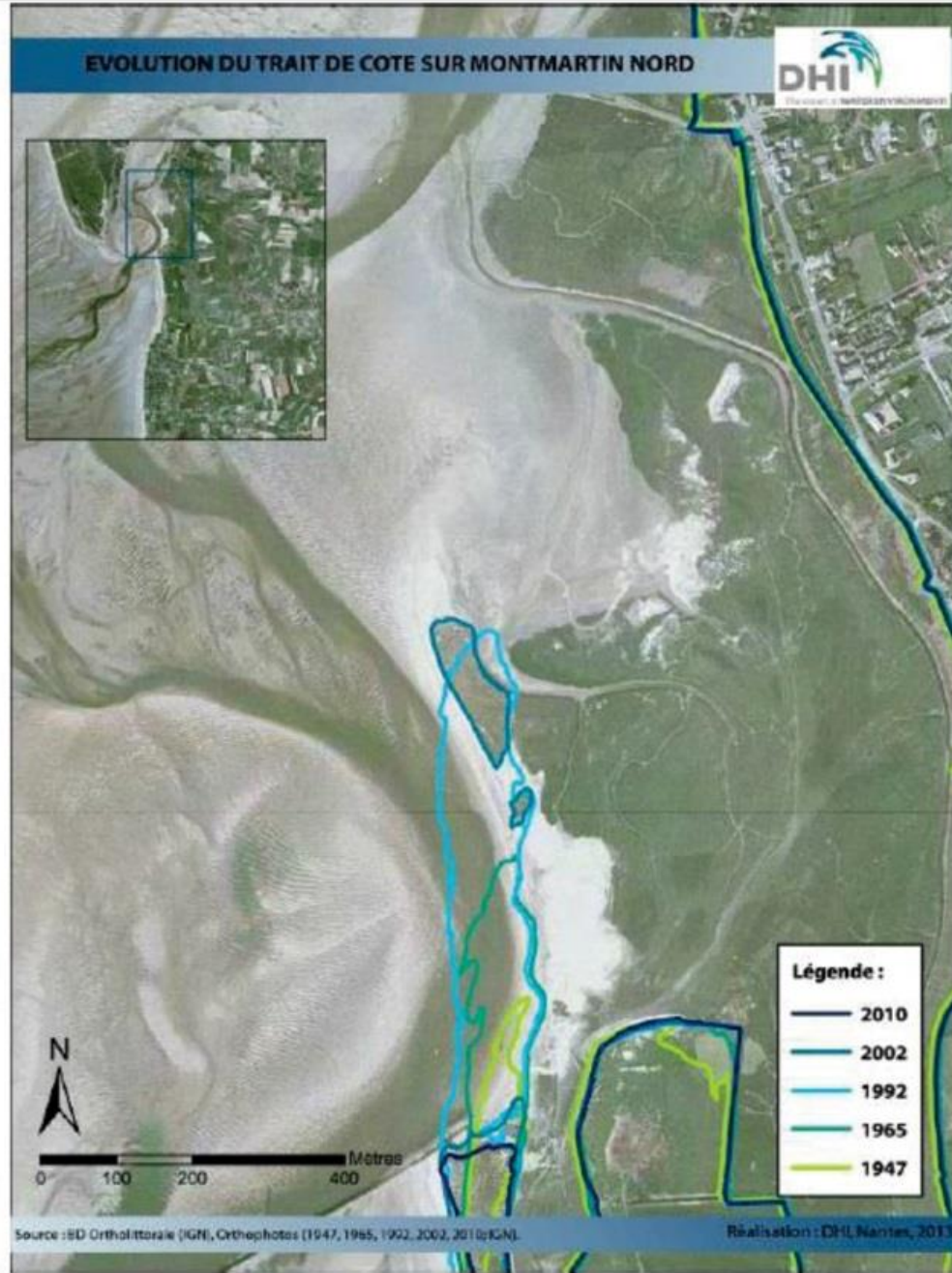
# EVOLUTION DU TRAIT DE COTE SUR MONTMARTIN CENTRE NORD



Source : BD Orthométrale (IGN), Orthophotos (1947, 1965, 1992, 2002, 2010) (IGN)

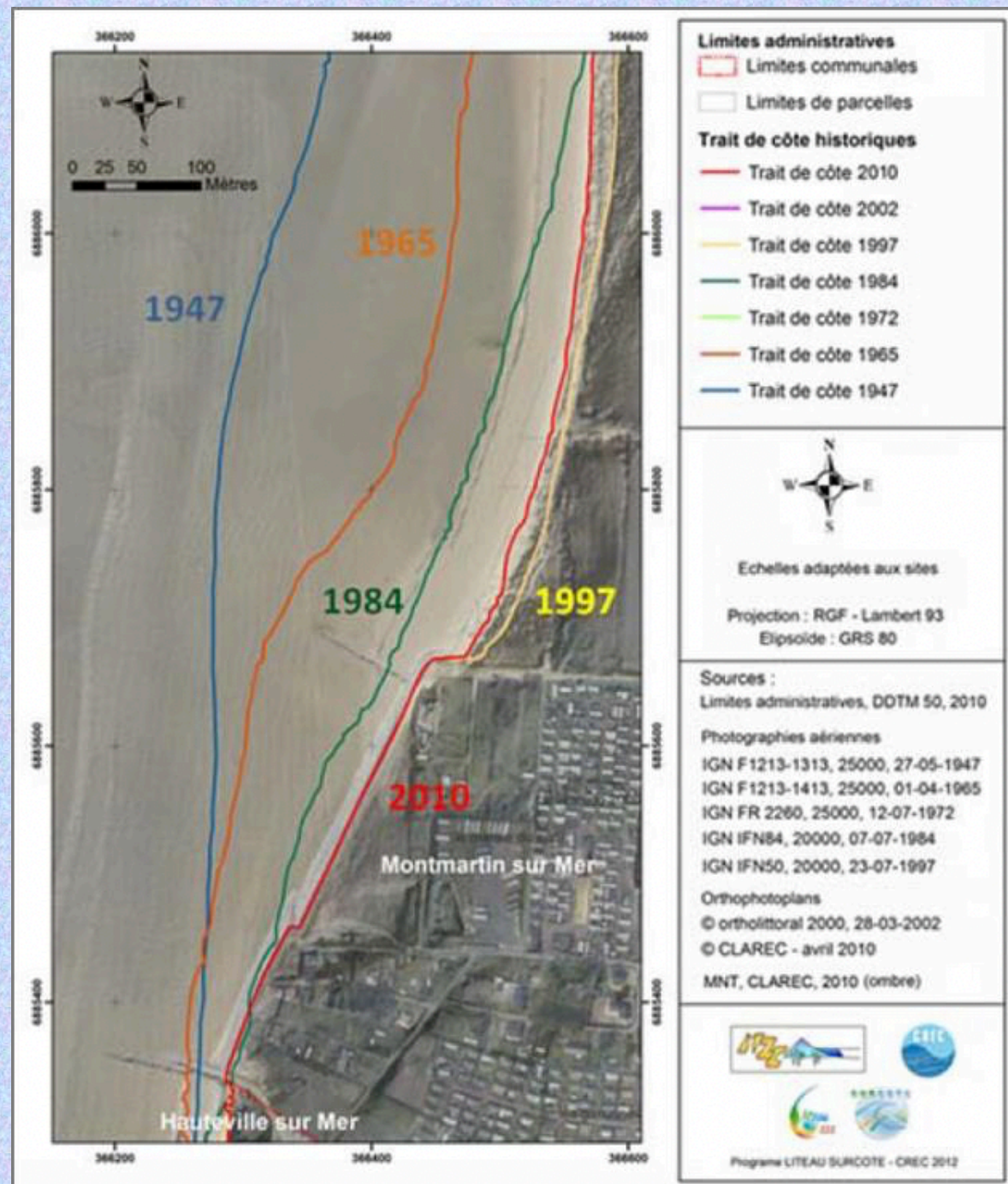
Réalisation : DHI, Nantes, 2013

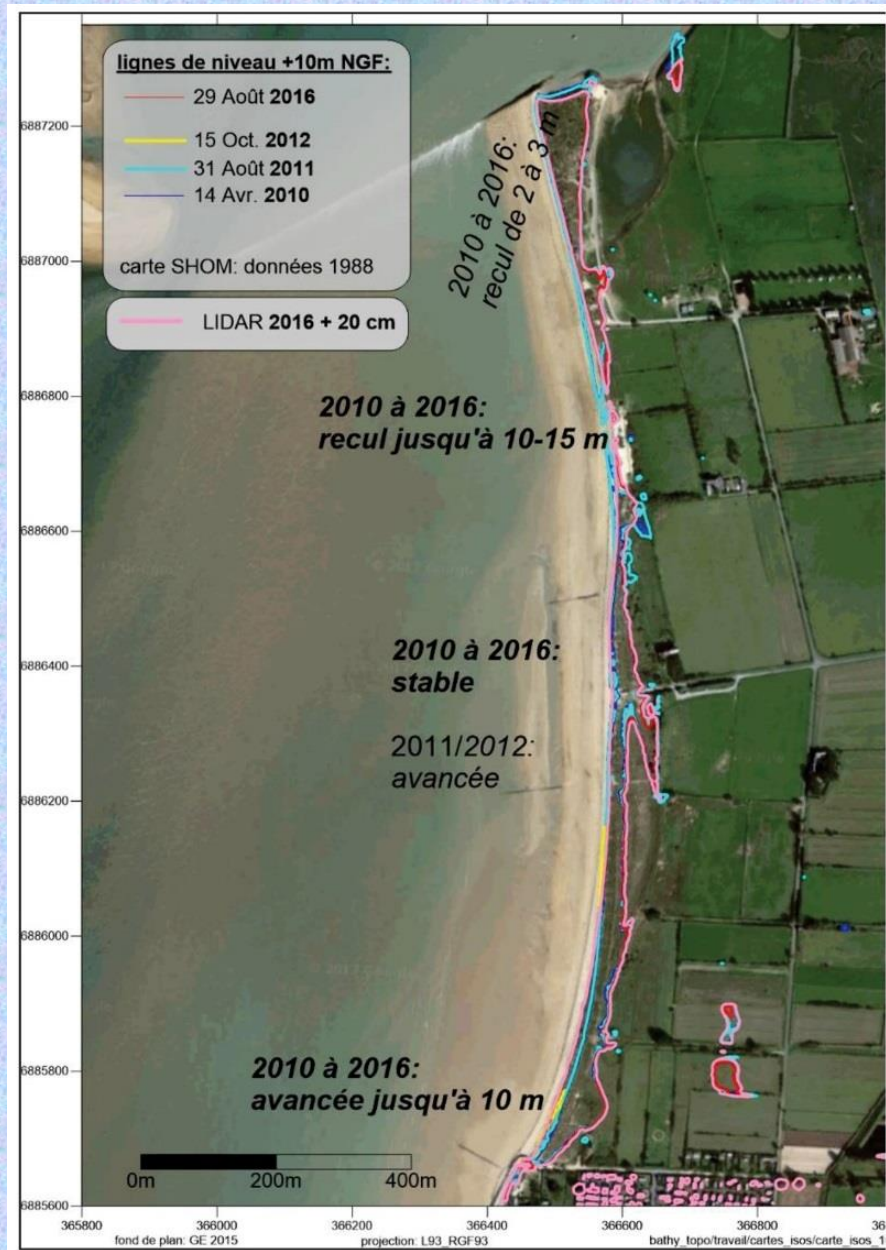
# EVOLUTION DU TRAIT DE COTE SUR MONTMARTIN NORD



Source : BD Orthométrale (IGN), Orthophotos (1947, 1965, 1992, 2002, 2010) (IGN)

Réalisation : DHI, Nantes, 2013







# DISTRIBUTION DES VENTS

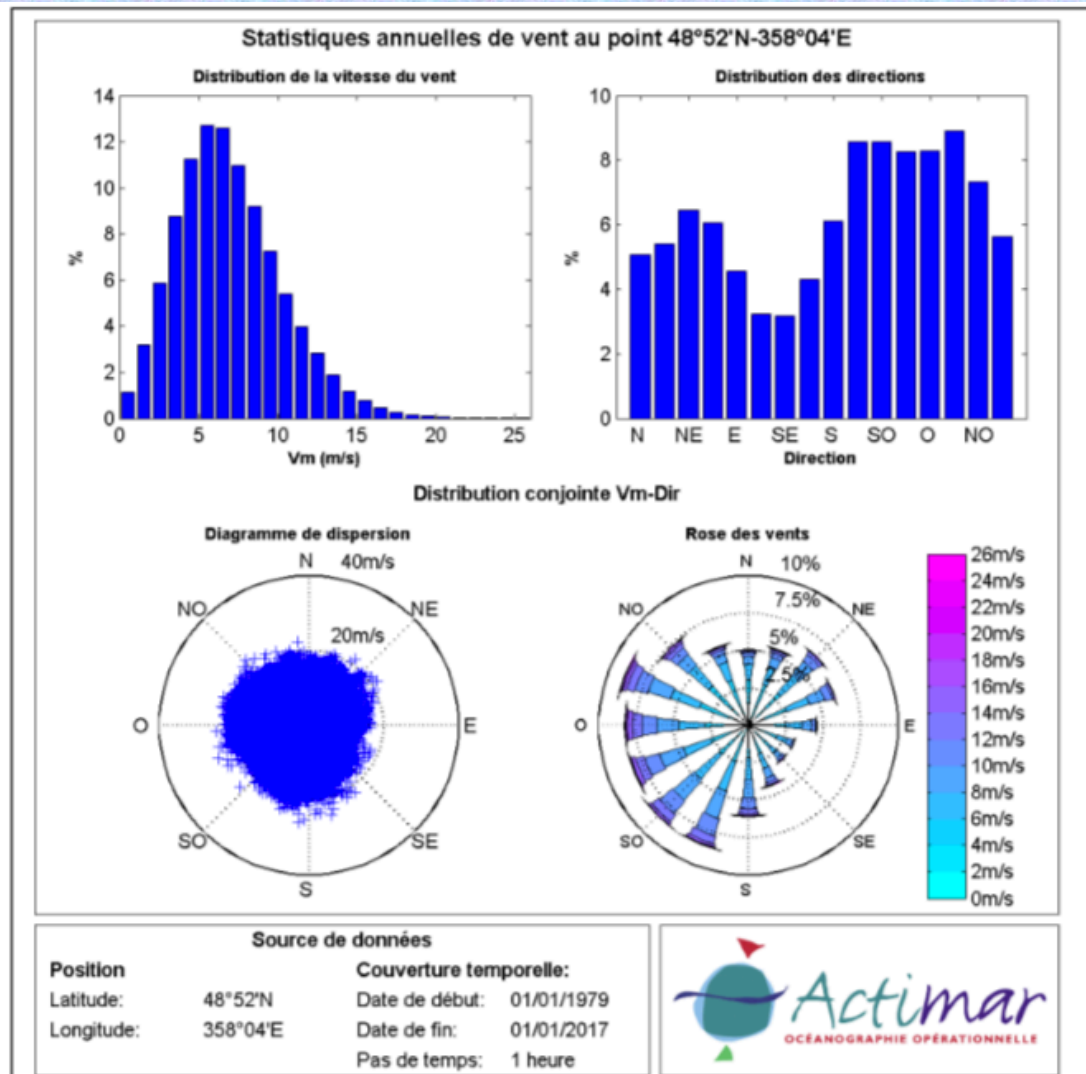


Figure 3-2 : Distributions annuelles de la vitesse et de la direction du vent (venant de). En haut : histogrammes de la vitesse du vent (à gauche) et de sa direction (à droite). En bas : roses des vents.  
Source : NCEP-CFSR.

# ETATS DE MER

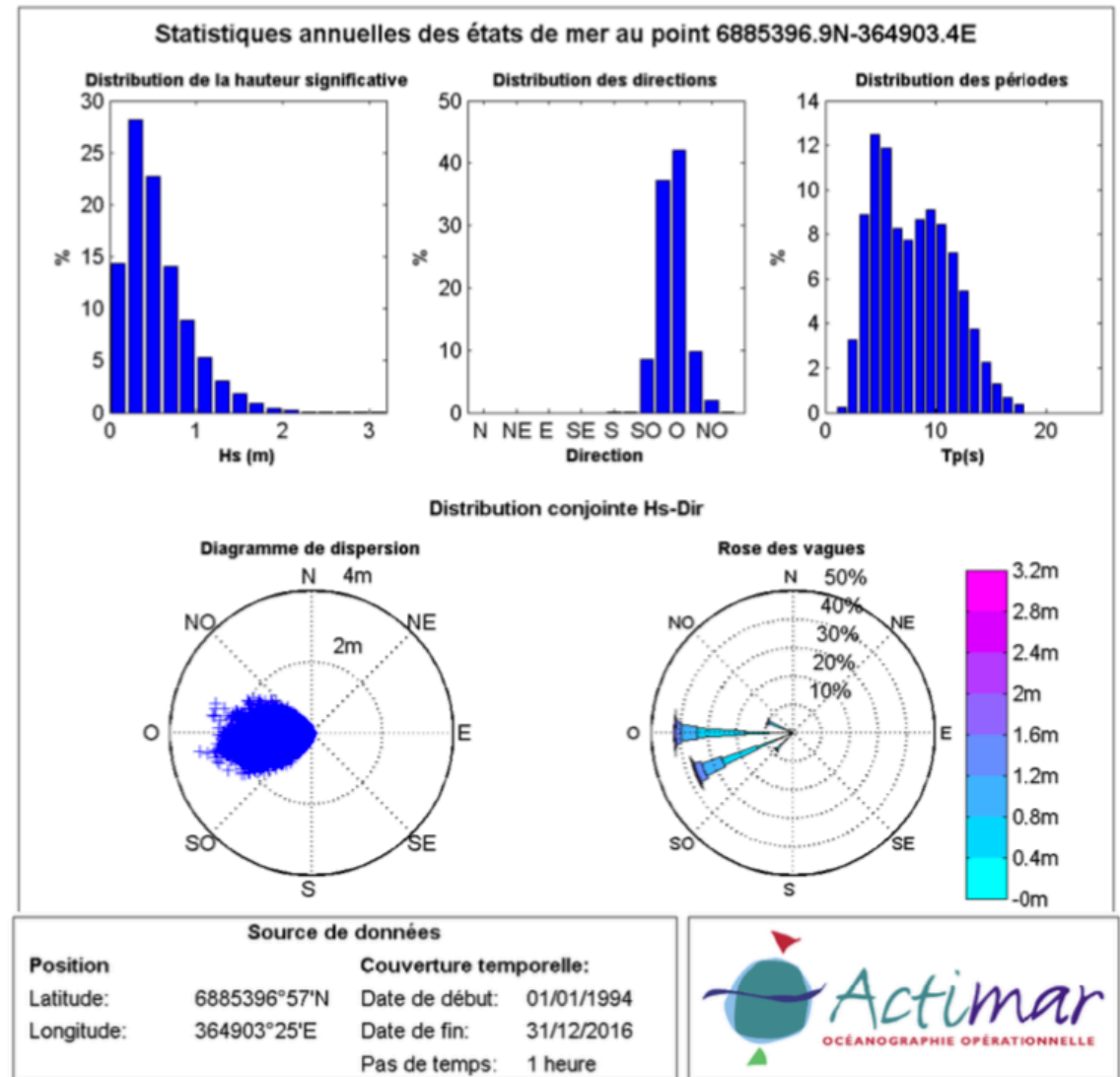
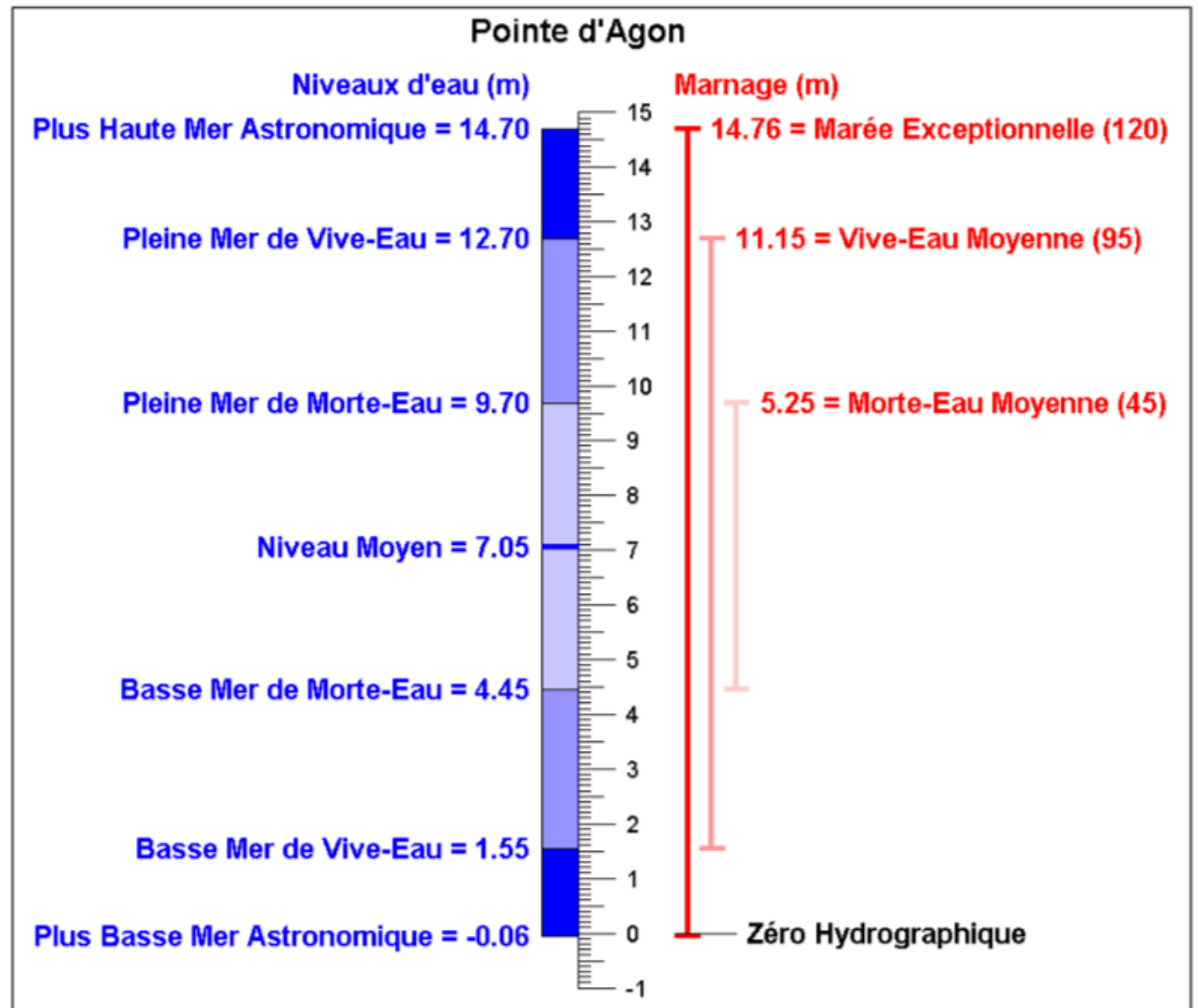


Figure 3-5 : Distributions annuelles de la hauteur significative, de la période pic et de la direction (venant de) des vagues. En haut : histogrammes de la hauteur significative (à gauche), de la direction (au milieu) et de la période pic (à droite). En bas : digramme de dispersion (à gauche) et roses des vagues (à droite).

# MARNAGE



## Rappel d'études précédentes ( 2001)

### 6.1.1.2 GRESARC (2001) : épis et rechargement devant le front de mer d'Hauteville

L'étude du GRESARC (2001) concernait le confortement du front de mer d'Hauteville, selon deux types d'aménagement qui se combinent (Figure 6-6) :

- La mise en place d'épis (perpendiculaires au trait de côte) en enrochement de 100 m de long,
- Un rechargement de 255 à 280 000 m<sup>3</sup> de sable.

Le montant des travaux avait été estimé à 1.4 millions d'euros HT selon la répartition suivante :

- 45% pour le rechargement, soit 600 à 650 000 euros, avec un coût au m<sup>3</sup> de 2.3 euros HT,
- 55% pour la construction des 5 épis, soit 800 000 euros HT, avec un coût moyen de 1 700 euros HT/m linéaire d'ouvrage

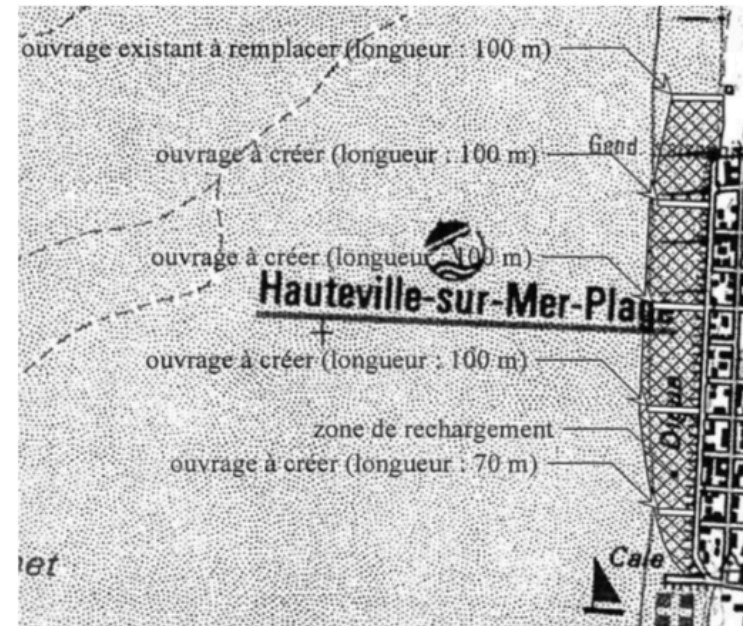


Figure 6-6 : Localisation des épis et des rechargements en sable, projet de confortement du front de mer d'Hauteville (GRESARC, 2001).

# Rappel d'études précédentes ( 2002)

## 6.1.1.4 Avis de R. Paskoff et F. Verger sur les aménagements (oct. 2002)

Etonnamment, Paskoff et Verger (2002) indiquent que la mise en place de la digue basse n'a pas permis d'enrayer le recul du trait de côte au Sud de celle-ci. Cette interprétation est contradictoire avec celle du GRESARC (2002) et avec les analyses des évolutions récentes (Liteau, 2012, et analyses des évolutions du trait de côte, et du chenal le long du littoral de Montmartin dans le cadre de la présente étude).

Ils soulignent d'autre part le rôle qu'a joué la digue basse sur l'érosion de la flèche de Montmartin.

Leurs recommandations portent sur :

- un chenal rectiligne plus à l'Ouest (que son tracé en 2002), pour recouper artificiellement le méandre de la Seine dont la présence est la cause première de l'érosion de la partie distale de la flèche de Montmartin.
  - Le comblement du méandre de La sienne avec les matériaux extraits pour le tracé d'un chenal rectiligne plus à l'Ouest.
-

# Conclusion digue des Garennes

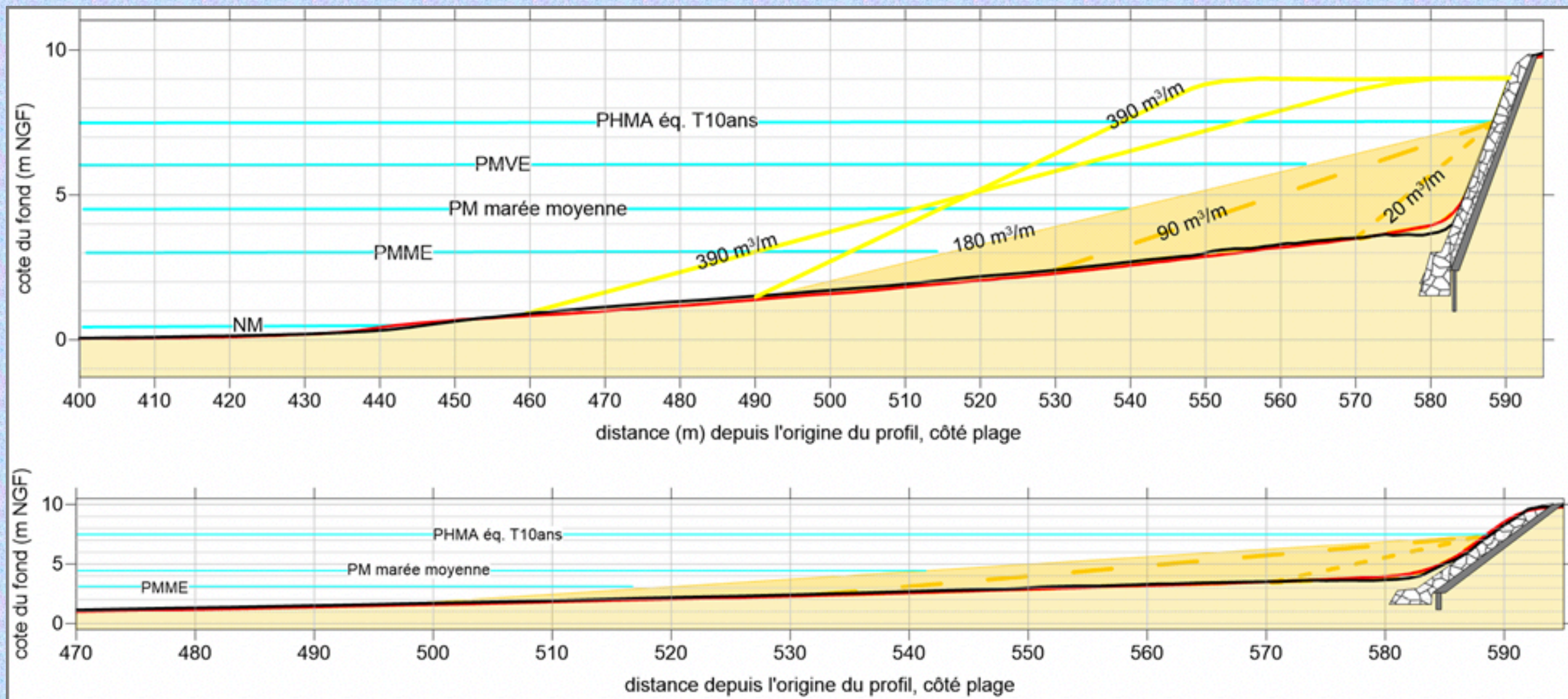
La digue des Garennes, qui se trouverait au nord immédiat de la digue existante, a pour objectif de conforter le trait de côte situé devant une zone urbanisée où le terrain est relativement bas. Ainsi, sur une partie du terrain de camping situé juste derrière la dune, le terrain se trouve 2,5 m en-dessous du niveau centennal du PPRL à un horizon 2020 et près de 3 m en-dessous d'un niveau équivalent à un horizon 2100.

Compte tenu :

- D'une topographie particulièrement basse de certains secteurs de la zone urbanisée en arrière du cordon dunaire,
- De quantités de sables qui pourraient s'avérer insuffisantes en cas de tempête exceptionnelle ou d'une succession de tempêtes très énergétiques,

**Un confortement conséquent du trait de côte, de type digue à talus en enrochement,** est une solution adaptée vis-à-vis du risque de submersion marine en arrière du tronçon des garennes.

## Exemple de rechargement en sable : Volume par m linéaire.



# Conclusion devant digue promenade

## Rechargements en sable

*la digue existante sur le littoral d'Hauteville présente des problèmes d'érosion suite à des évènements importants. Ainsi, suite à des tempêtes, la quantité de sable en pied de digue diminue et les fondations de la digue deviennent apparentes. Des rechargements en sable sont envisagés pour résoudre cette érosion. Ils seraient positionnés devant la digue actuelle mais également devant celle envisagée des Garennes (cf. paragraphe suivant).*

Les rechargements en sable constituent une **solution technique adaptée** sur ce secteur, même pour les linéaires de front de mer déjà enrochés. A noter que jusqu'à présent la stratégie a consisté à recharger selon une pente déjà proche d'une pente d'équilibre, mais que pour le prochain rechargement, la stratégie pourrait consister à remonter le sable le plus haut possible contre les enrochements.

A plus long terme, et en fonction de l'analyse de la rémanence du rechargement de 30 000 m<sup>3</sup> réalisé en 2018, des rechargements plus importants peuvent être prévus.

Par ailleurs, l'étude d'ACTIMAR fait des préconisations pour les zones d'emprunt de sable (le plus bas possible sur l'estran, sables grossiers, au droit de la zone à recharger ou d'un secteur où les accumulations sont problématiques, ...).



# ZONE D'EMPRUNT DE SABLE

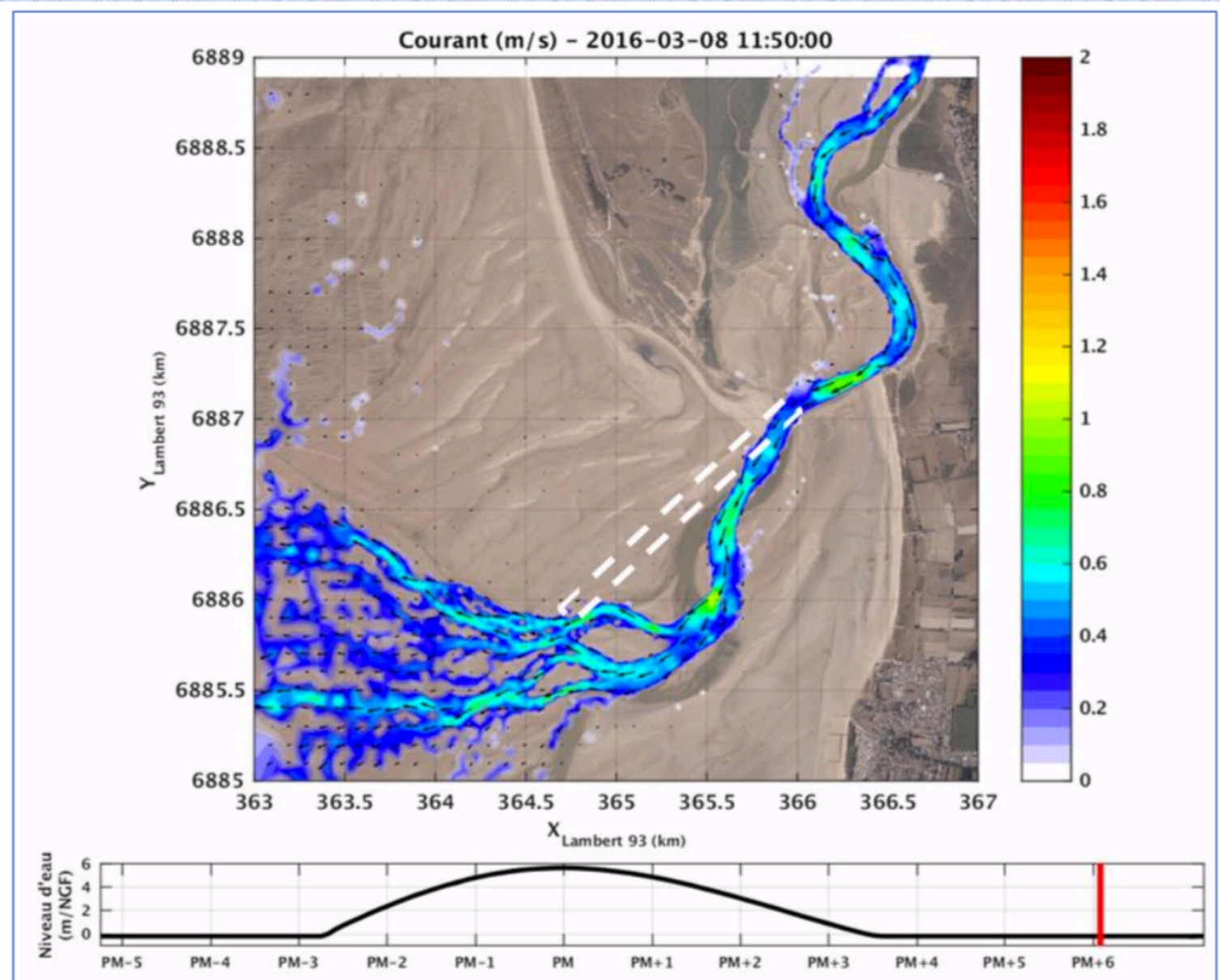


Figure 6-9 : Surface type (contour blanc en pointillés) à définir comme zone d'emprunt pour les sables de rechargement.

# Prochaines étapes de finalisation

**Jeudi 19 septembre** : Présentation des modifications et évolutions de l'étude hydro-sédimentaire par SAFEGE.

**Mardi 24 septembre** : Point de calage avec les services de la DDTM pour orienter et discuter sur les éléments qui devront constituer le schéma directeur de la gestion intégrée du traits de côte des 8 communes de la sous-cellule hydro-sédimentaire de Coutainville.

**Vendredi 27 septembre** : Commission GEMAPI : validation des orientations pour le schéma directeur de l'étude hydro-sédimentaire

**Jeudi 3 octobre** : Calage et retours au BE SAFEGE

Demande  
Rechargement en sable  
50 000 m<sup>3</sup> en 2019

Rechargement en sable 50 000 m<sup>3</sup>





RECHARGEMENT EN SABLE 2018

30 000 M3

# Les différentes étapes rechargement 50 000 m<sup>3</sup>

- Demande de subvention AFIP
- Arrêté de subvention

Les procédures 2019 représentent un lourd travail .

[Etude cas par cas](#) dossier téléchargeable.

Demande administrative au titre de l'article L214-1 et suivants du code de l'environnement au titre IOTA 4.1.2.0 et éventuellement le 4.1.3.0

Appel d'offres. 7 entreprises ont répondu marquant l'intérêt d'un tel chantier.

Intervention Franck Levoy université de Caen programmée...

Délibération conseil syndical et CMB sur le projet

# Inspection digue

## Digues de Hauteville-sur-Mer et de Montmartin-sur-Mer

N° de la demande	Intitulé	Délai
ASA-2018-1	Mettre à jour les dossiers d'ouvrages (ajout des fiches de surveillance, des rapports de VTA, de la description des opérations d'entretien et des travaux réalisés) des digues de Hauteville-sur-Mer et de Montmartin-sur-Mer	30/04/19
ASA-2018-2	Confirmer au service de contrôle qu'un registre a été ouvert pour les digues de Hauteville-sur-Mer et de Montmartin-sur-Mer et est tenu à jour.	30/04/19
ASA-2018-3	Établir un document d'organisation et de consignes pour les digues de Hauteville-sur-Mer et de Montmartin-sur-Mer et le transmettre au service de contrôle. La fiche de surveillance périodique devra être intégrée à ce document.	30/04/19
ASA-2018-4	Établir un rapport de surveillance pour les digues de Hauteville-sur-Mer et de Montmartin-sur-Mer et le transmettre au service de contrôle.	30/04/19
ASA-CCCB-2018-5	Faire parvenir au service de contrôle le compte-rendu de la VTA de 2018, ainsi que le plan d'action mis en place par les gestionnaires.	30/04/19
ASA-2018-6	Réaliser une visite spécifique de la digue de Hauteville-sur-Mer, et passer un bâton dans chaque regard, pour vérifier s'il manque du sable au niveau de certains d'entre eux. Si un manque de sable est constaté à certains endroits, l'ASA devra mesurer la profondeur de la cavité. L'ASA fera parvenir le résultat de cette investigation au service de contrôle	28/02/19
ASA-2018-7	Contacteur une entreprise de génie civil capable de combler entièrement la cavité (avec garantie sur le résultat). L'ASA tiendra le service de contrôle informé au fur et à mesure de ses démarches.	31/03/19

## Digues des Garennes et de la Porte-à-Flot

N° de la demande	Intitulé	Délai
CCCB-2018-1	Mettre à jour les dossiers d'ouvrages (ajout des fiches de surveillance, des rapports de VTA, de la description des opérations d'entretien et des travaux réalisés) des digues des Garennes et de la Porte-à-Flot	30/04/19
CCCB-2018-2	Confirmer au service de contrôle qu'un registre a été ouvert pour les digues des Garennes et de la Porte-à-Flot et est tenu à jour.	30/04/19
CCCB-2018-3	Établir un document d'organisation et de consignes pour les digues des Garennes et de la Porte-à-Flot et le transmettre au service de contrôle. La fiche de surveillance périodique devra être intégrée à ce document.	30/04/19
CCCB-2018-4	Établir un rapport de surveillance pour les digues des Garennes et de la Porte-à-Flot et le transmettre au service de contrôle.	30/04/19
ASA-CCCB-2018-5	Faire parvenir au service de contrôle le compte-rendu de la VTA de 2018, ainsi que le plan d'action mis en place par les gestionnaires.	30/04/19

# Arrêté de subvention

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE « VIVRE AVEC LA MER » POUR LE RECHARGEMENT EN SABLE SUR LA COMMUNE D'HAUTEVILLE-SUR-MER

LE PRÉFET DE LA MANCHE  
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu** le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- Vu** le décret n° 99-1139 du 21 décembre 1999 portant classement des investissements civils d'intérêt national exécutés par l'État ou avec une subvention de l'État ;
- Vu** le décret n° 2204-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté en date du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'État pour un projet d'investissement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 18-15 du 20 février 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Jean Kugler, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ;
- Vu** l'arrêté n° DDTM-DIR-2018-11 du 30 juillet 2018 donnant subdélégation de signature de Monsieur Jean Kugler à certains de ses collaborateurs ;
- Vu** la demande de subvention du 19 juillet 2018 présentée par Monsieur Pierre-Marie Lamellière, président de l'association syndicale autorisée « Vivre avec la mer » à Hauteville-sur-Mer ;
- Vu** la délibération du 21 juillet 2018 du Conseil syndical ;
- Vu** le programme d'actions 2017-2019 de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer publié le 15 mars 2017 ;

.../...

Service « Mer et littoral »  
Place Bruat – CS 60838 – Cherbourg-Octeville – 50108 – Cherbourg-en-Cotentin – Tél : 02 50 79 15 00 – Fax : 02 50 79 15 01  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) – Horaires d'ouverture au public : 9 h – 12 h / 13 h 30 – 16 h 30

Montant des travaux faisant l'objet de la subvention : 198 000,00 € TTC  
Montant total de la subvention : 79 200,00 € TTC ou à hauteur de 40 %

**Article 2 :** En cas de dépassement de la dépense indiquée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, la subvention ne peut excéder le montant fixé au même article. En cas de dépense inférieure, la subvention représente 40 % du coût final du projet.

**Article 3 :** La mise à disposition des crédits de paiement est subordonnée :

- à la présentation d'une preuve de réalisation des travaux ;
- à la présentation d'une preuve de paiement des travaux ;
- à la production de l'ensemble des suivis effectués en application de l'article 4 ;
- au respect de l'ensemble des réglementations applicables au projet.

D'une manière générale :

# Impossibilité de faire les travaux en Mai- Juin 2019

## **Première réaction : désappointement, report ...**

Déception d'autant plus grande que depuis notre dernier conseil syndical du 2 mars 2019, la CMB s'est plus engagée dans le dossier et a mesuré l'ampleur de la tâche administrative pour ce type d'opération et a mesuré également les délais des différentes procédures. Un grand coup de collier a été donné.



## **Allons de l'avant et réalisons ces travaux en septembre 2019. Pourquoi ?**

C'est la première fois que l'on fait un rechargement en sable de telle ampleur. Nous avons déjà l'année dernière franchi un plafond avec 30 000 m<sup>3</sup>. C'est un challenge en soi de faire 50 000 m<sup>3</sup>. Cela ouvre la voie à des volumes encore plus importants dans les années à venir. Ils seront probablement nécessaires

Un tel niveau de déplacement en sable relève le niveau des exigences administratives et notamment de garantir la solidité de notre opération.

La subvention est acquise pour 2019. Elle ne peut être reportée sur 2020. Il faudrait faire une nouvelle demande avant fin mai et rien ne garantit que l'on obtiendra une subvention pour 2020. (On parle de 79200 € )

Avec un dépôt en septembre le rechargement se fait avant les tempêtes d'hiver. L'objet premier est la protection des fondations.

Une belle dynamique constructive est engagée entre partenaires : Etat , CMB, ASA.

En déposant en septembre 2019 on élèvera encore plus le niveau de la plage que si on attend un an. Ce sera donc un effet bénéfique.

Deuxième déconvenue demande d'évaluation  
environnementale qui nous emmène à 2021

Lancer un programme de 250 000 m<sup>3</sup>  
sur 5 ans . 2021-2026

Point financier

ANNEE 2018			PREVISIONS ANNEE 2019		
RESULTAT GLOBAL			RESULTAT GLOBAL		
Désignation	Recettes	Dépenses	Désignation	Recettes	Dépenses
Report année précédente	437 294,88	-	Report année précédente	434 659,27	-
Dépenses imprévues	-		Dépenses Imprévues		1 500,00
Documentation - Blog		183,00	Documentation		200,00
Logiciel gestion (maintenance)		624,52	Achat logiciel Paye		704,00
Logiciel licence annuelle		541,32	Maintenance Logiciels paye-gestion- comptabilité		1 000,00
Assurances AS et RC		1 715,34	Logiciel licence annuelle		570,00
Frais de notaire (cessions de terrains)			Assurances AS et RC		1 750,00
Indemnité Gestion du Trésor Public		315,39	Frais de notaire (cessions de terrains)		765,00
Visite Technique Approfondie		2 700,00	Indemnité Gestion du Trésor Public		600,00
Plan PAPI			Visite Technique Approfondie		2 700,00
Frais mise à disposition personnel pour travaux		371,00	Plan PAPI		4 100,00
Salaires Secrétariat		5 266,93	Frais mise à disposition personnel pour travaux		
Charges Sociales Secretariat		3 859,89	Salaires Secrétariat		5 100,00
Frais internet téléphone Secrétaire		228,24	Charges Sociales Secretariat		4 000,00
Frais de déplacement Secrétariat		244,79	Frais internet téléphone Secrétaire		280,00
Fournitures administratives		99,66	Frais de déplacement Secrétariat		280,00
Affranchissements et frais postaux		505,50	Fournitures administratives		600,00
Frais de fonction et de mission		74,80	Affranchissements et frais postaux		1 000,00
Indemnités de fonction de Président		-	Frais de fonction et de mission		700,00
Achat de matériaux travaux digue			Indemnités de fonction de Président 2018-2019		2 400,00
Travaux Aménagement et entretien		3 421,55	Achat de matériaux travaux digue		600,00
Rechargement sable 2018		85 939,20	Travaux Aménagement et entretien		10 000,00
Relevés Topographiques pour rechargement sable		2 894,55	Rechargement sable 2019		165 000,00
Occupation domaine maritime		39,00	Relevés Topographiques + Etude d'Impact maritime		10 000,00
Créances admises en non-valeur		95,33	Occupation domaine maritime		100,00
Achat petit équipement			Créances admises en non-valeur		200,00
Locations		223,12	Achat petit équipement		500,00
Assistance juridique		-	Locations		300,00
Annulation taxes sur exercice antérieur		233,64	Assistance Juridique		1 250,00
Services Bancaires et Assimilés (Frais TIPI)		4,44	Annulation taxes sur exercice antérieur		500,00
Recettes diverses (dons ..)	189,72		Services Bancaires et Assimilés		50,00
Remboursement part VTA Hauteville-Montmartin	887,67		Remboursement part VTA Hauteville-Montmartin	900,00	
Subvention sable 2018	82 501,63		Subvention sable 2018	66 000,00	
Remboursement sable Hauteville	3 052,17		Remboursement Cmb sable 2019+ études	36 680,00	
Convention ASA ANNEVILLE	467,10		Convention ASA ANNEVILLE	500,00	
Taxes syndicales	18 737,31 €		Taxes syndicales	21 000,00	
Intérêts des Placements	1 110,00		Intérêts des placements	800,00	
<b>Totaux</b>	<b>544 240,48</b>	<b>109 581,21</b>	<b>Totaux</b>	<b>560 539,27</b>	<b>216 749,00</b>
Report sur l'année suivante	434 659,27		Report sur l'année suivante	343 790,27	
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>			<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>		
<b>Total</b>	<b>106 945,60</b>	<b>109 581,21</b>	<b>Total</b>	<b>125 880,00</b>	<b>216 749,00</b>
<b>Résultat</b>	<b>- 2 635,61</b>		<b>Résultat</b>	<b>- 90 869,00</b>	

## Finances :

- Dépenses et recettes 2018
- Budget 2019

# Evolution taxe syndicale 2019/2016

	Avis	Total	G1	G2	G3
2016	923	92 304 €	64 297 €	20 277 €	7 230 €
2017	897	55 941 €	33 475 €	20 737 €	1 728 €
2018	778	18 523 €	10 899 €	7 203 €	420 €
2019	776	18 723 €	11 101 €	7 203 €	418 €

Nombre d'avis : 776

Surface cadastrée totale prise en compte :

Montant HT du Role :

Montant TTC du Role :

**Total surface : 84 41 77 ca**

**Surface taxée totale prise en compte : 80 99 53 ca**

**HT 18 723,66 €**

**TTC 22 468,42 €**

Point PAPI et GEMAPI



- Programmes d'actions de prévention des inondations. (PAPI).



Fragilité cordon dunaire



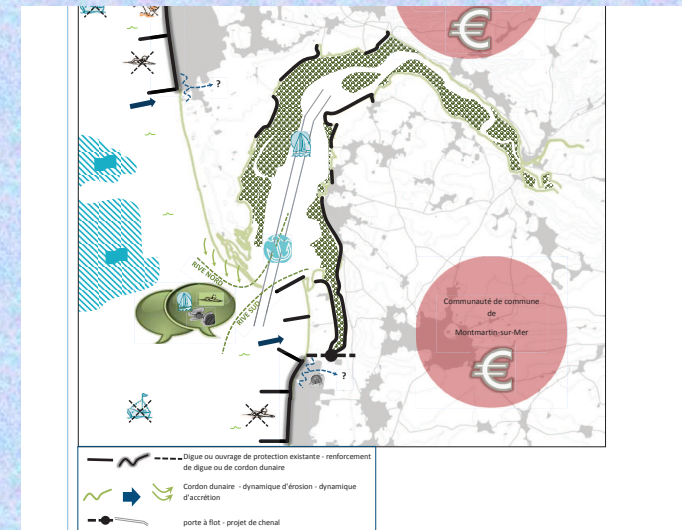
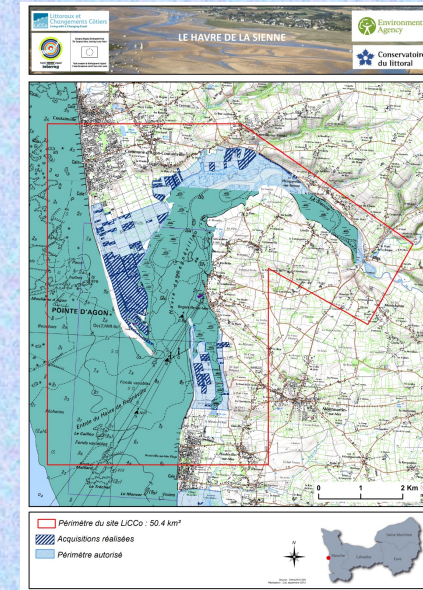
Caractère maritime du havre



Niveau de sable baissant



Vulnérabilité digue des Garennes



Mise à disposition clés USB sur projets LICCO en janvier 2016

Devenir ASA

# Source DREAL ateliers du littoral février 2017

## Les objectifs poursuivis

- Mieux articuler **aménagement du territoire** et **prévention des inondations**
- Développer une **vision stratégique** (à l'échelle du bassin versant, de la cellule hydro-sédimentaire...)
- Clarifier **compétences** et **responsabilités**



## Contenu de la compétence GEMAPI

L 211-7 du Code de l'Environnement :

- 1° Aménagement d'un bassin hydrographique
- 2° Entretien/aménagement cours d'eau, canal, lac...
- 5° Défense contre les inondations et la mer**
- 8° Protection et la restauration des sites et écosystèmes aquatiques, des zones humides, etc....



## A partir de quand ?



- **Avant le 31 décembre 2017 :**
  - Anticipation possible par les communes
- **Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :**
  - Compétence obligatoire pour les communes avec transfert automatique EPCI
  - CD, CR, ASA... poursuivent leurs missions
- **A partir du 1er janvier 2020 :**
  - Missions GEMAPI totalement dévolues à l'EPCI
- **Jusqu'au 28 janvier 2024 :**
  - État assure la gestion des digues domaniales



## Le système d'endiguement

- **Il comprend :**
  - une ou plusieurs digues
  - tout ouvrage nécessaire à son fonctionnement
- **Il ne comprend pas :**
  - les éléments naturels (cordons dunaires, ...)  
(mais pris en compte dans les études de danger)
- **Il est défini par l'EPCI**  
(niveau de protection, zone protégée et classe).
- **Il ne comprend pas forcément toutes les digues** (même classées)
  - **ce n'est plus l'État qui décide de classer**



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement



# Devenir ASA (Source DDTM 1<sup>er</sup> mai 2018)

- **Période de transition jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

- ASA ne peut être « dissous »
- ASA ne peut être écartés de la gestion des ouvrages

- **A l'issue de cette période**

- Possibilité de conserver les responsabilités et charges qui ne seraient pas intégrés au système d'endiguement.

# Questions diverses

- [secretariat.vivreaveclamer@orange.fr](mailto:secretariat.vivreaveclamer@orange.fr)
- [contact.asa.vivreaveclamer@gmail.com](mailto:contact.asa.vivreaveclamer@gmail.com)

**Merci de votre attention**